

Tueries au Mali : Le député Stéphane Peu sermonne les autorités françaises et maliennes

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 23 JUILLET 2020

652

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



IBK contre les juges

Manassa évoque la "haute trahison"



5 présidents de la CEDEAO au Mali : Feront-ils mieux que Jonathan ?



Mort de manifestants aux mains nues : Un Député français condamne "un régime despotique"



**LIBÉREZ
L'HONORABLE
SOUMAÏLA
CISSE !**

ENSEMBLE NOUS POUVONS !

| | | |
|------------------------------|---|--|
| Une | IBK contre Juges : Manassa évoque la « haute trahison » | P.4 |
| Brèves | Démission du Président de la République : Clément Mahamadou Dembélé appelle les leaders religieux à se ranger aux côtés du peuple Crise malienne : Nathalie Yamb s'en prend à Macky Sall et Ouattara Rencontre CEDEAO-M5-RFP : Kaou Djim se retire de la salle Gao : TAKUBA planifie ses futures opérations Gouvernement Démission : Le Premier ministre rencontre les Secrétaires généraux du Comité interministériel de gestion des crises et catastrophes • 21 juillet 2020. Crise sociopolitique : Le Premier ministre a rencontré les présidents des partis et regroupements de partis politiques de la majorité. COMMUNIQUÉ | P.20 P.20 P.21 P.21 P.22 P.22 P.23 |
| Actualité | Lutte contre les FFI : L'Afrique enregistre des progrès en 2019 selon le rapport 2020 17 Plainte de plus en plus récurrente des assurés de l'AMO : De sérieux doutes sur la compétence du directeur général de la Canam, Mahamane Baby | P.24 P.26 |
| Politique | IBK Démission : Le M5-RFP persiste et signe Médiation des chefs d'état de la CEDEAO au Mali : lettre ouverte du cinéaste Cheick O Sissoko 5 présidents de la CEDEAO au Mali Feront-ils mieux que Jonathan ? Mort de manifestants aux mains nues : Un Député français condamne « un régime despotique » Tueries au Mali : Le député Stéphane Peu sermonne les autorités françaises et maliennes M5-RFP : Une trêve avant la nouvelle médiation Kémi Seba sur la crise malienne : « IBK est, de nos jours, contraint de plier » Me Mohamed Aly Bathily sur la crise malienne : « C'est Alpha Condé qui pousse la CEDEAO à ne pas accepter qu'IBK parte » | P.28 P.29 P.31 P.32 P.34 P.35 P.36 P.37 |
| Culture & société | Panier de la ménagère : Le citron dans nos assiettes | P.39 |
| International | Au Sénégal Mody NIANG : « Macky a pratiquement privatisé l'État au profit de sa famille, de sa belle-famille... » Problème des droits de l'Homme : La justice éthiopienne contredit Amnesty International | P.40 P.43 |
| Sport | Iran : Esteghal FC, Cheick Tidiane Diabaté retrouve le chemin des filets | P.44 |

P.20



P.26



P.37



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



IBK contre les juges : Manassa évoque la “haute trahison”

Décidément, le Président IBK a du pain sur la planche, lui qui est aujourd’hui pris en tenailles entre, d’une part, la magistrature malienne qui lui en veut fortement pour son inaccessibilité légendaire (certains anciens ministres ont affirmé avoir fait quatre mois, plus pour d’autres, pour pouvoir le voir), et surtout pour ses propos « politiquement incorrects » contre les acteurs de la justice, et d’autre part, par Manassa, l’ex-présidente de la Cour Constitutionnelle, non contente de l’abrogation de son décret de nomination par celui-là même qui fut son complice de tous les temps, IBK s’entend bien sûr !

Contesté et coincé de toute part, le Président IBK a cru bon d’abroger le décret de nomination des membres restants de la Cour Constitutionnelle qui refusaient de démissionner, dont la présidente Manassa Danioko, histoire pour lui de faire fléchir les contestations qui assaillent son régime. Mal lui a pris, car « Mamie Manassa » par lettre du 15 juillet 2020,

a adressé un recours gracieux au Président de la République pour voir rapporter le Décret n°2020-0312/P-RM du 11 juillet 2020 portant abrogation de la nomination de certains membres de la Cour constitutionnelle à savoir Mme Manassa Danioko, Messieurs Baya Berthé et Bamassa Sissoko.

Il faut savoir que le recours gracieux est l’acte

qui précède et prépare la procédure contentieuse qu’ils s’apprêtent donc à engager prochainement.

Les arguments avancés par Manassa Danioko nous semblent vraiment juridiquement fondés même si elle - même est coupable de pire qu’elle reproche à IBK. Par exemple, il nous semble clair, que la Cour constitutionnelle est effectivement composée de 9 juges et jamais six conseillers ne sauraient être une Cour régulière même si le quorum pour délibérer est de 5 juges.

Par ailleurs, Mme le Président, tenté de semer la confusion en soutenant qu’elle n’a saisi la Cour suprême d’aucun recours. Ce qui est vrai en la forme mais aussi faux car c’est un mensonge par omission. L’honnêteté intellectuelle aura dû la conduire à préciser qu’elle avait en-





tamé les actes préparatoires à la saisine de la Cour suprême.

Quoi qu'il en soit, Manassa estime être encore et toujours Madame le Président de la Cour constitutionnelle. Alors question à 1000 balles : avec ou sans ses indemnités présidentielles?

Lire Encadré.

Mais au-delà de Manassa Danioko, et c'est là où les choses se compliquent, les magistrats sont très fâchés contre le Président, pour ne pas dire qu'ils sont rentrés en rébellion contre lui. D'abord à cause des propos tenus par lui le 9 juillet, et ensuite à cause justement de sa décision d'abrogation du décret de nomination des membres de la Cour Constitutionnelle, toutes choses qui ont été très mal prises par les porteurs de toge. **Les deux syndicats de magistrats (SAM et SYLIMA) ont été les premiers réagir aux propos du présidentiels. Ils ont été suivis en cela par le Conseil Supérieur de la Magistrature dans un ton pas très courtois.**

« Nous, membres élus au Conseil Supérieur de la Magistrature, avons suivi avec regret l'adresse à la nation du 09 juillet 2020 et dans laquelle, le Président de la République, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature a annoncé dans sa quatrième idée-force de : "veiller à une saine distribution de la Justice. Et cela dans toutes les juridictions... Que nous savons que le pays crie depuis longtemps sa soif de justice ! Que nous savons hélas que l'engouement des populations pour la justice expéditive des pseudo-djihadistes s'explique par le rejet de la justice d'État avec les tares qui lui sont connues, dont la corruption et la durée des procédures ; que cela devra donc recevoir des

réponses appropriées..." », avaient alors noté les élus du conseil.

Ils expliquent avoir sollicité une réunion du Conseil Supérieur de la Magistrature en début juin, mais une sollicitation restée lettre morte en l'absence de réaction du Président IBK. Une réunion qui visait, selon eux, à attirer l'attention du Président du Conseil Supérieur de la Magistrature sur des mesures légales propres à préserver l'indépendance de la Magistrature dans l'intérêt d'une justice de qualité.

En conséquence, les magistrats déplorent « **qu'au lieu d'accorder cette réunion, qui serait un cadre d'assistance au Président de la République, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature à travers des échanges et des conseils pour l'indépendance et le meilleur fonctionnement du pouvoir judiciaire au bénéfice de notre nation, nous avons plutôt assisté avec stupéfaction au traitement de la justice de tous les noms par le garant constitutionnel de son indépendance qui a, en outre annoncé sans nous consulter, l'abrogation du décret portant nomination des membres de la Cour Constitutionnelle du Mali** ».

Comme si cela ne suffisait pas, la CEDEAO, à travers la mission de médiation envoyée dans

notre pays, est venue en rajouter à la colère de magistrats, affirmant dans son communiqué final **l'adhésion de toutes les parties rencontrées aux mesures qu'elle a proposées à l'exception du M5 RFP.** Là également, la réaction des magistrats ne s'est pas fait attendre : « **Le Syndicat Autonome de la Magistrature (S.A.M) et le Syndicat Libre de la Magistrature (SYLIMA) ont suivi avec beaucoup de surprise le communiqué final de la délégation de la CEDEAO au Mali lequel fait état de l'adhésion de toutes les parties rencontrées aux mesures qu'elle a proposées à l'exception du M5 RFP...**

« **Les syndicats de la Magistrature informent l'opinion nationale et internationale, qu'à l'occasion de leur rencontre le 17 juillet 2020 à l'Hôtel Salam entre 19 h et 20 h passée sous silence par ledit communiqué, ils ont non seulement fait observer à la délégation l'inconstitutionnalité de ses propositions en ce qui concerne le remembrement de la Cour Constitutionnelle, mais aussi ont systématiquement rejeté toutes soumissions des choix du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) à la classe politique, telle que proposée par la CEDEAO** ».

La même réaction a été faite par les membres élus du Conseil Supérieur de la Magistrature. Comme on le voit, si Manassa venait à mettre en exécution sa menace d'attaquer la décision d'abrogation de son décret de nomination en justice, le président IBK, qui devrait normalement pouvoir compter sur les magistrats s'il n'avait pas suscité le courroux de ceux-ci, aurait une seule chance sur mille de pouvoir s'en sortir... C'est tout simplement triste pour IBK, un roi tout seul et sans Cour!

■ Yama DALLO



COUR CONSTITUTIONNELLE DU MALI

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

Le Président

Bamako, le 15 JUL 2020



CONFIDENTIEL

*Le Président de la Cour
Constitutionnelle du Mali*
A

N° 146 / P-CCM

**Son Excellence Monsieur le
Président de la République,
Chef de l'Etat
KOULOUBA**

Réf. : BE n°0594/SGG du 13 juillet 2020 transmettant
le Décret n°2020-0312/P-RM du 11 juillet 2020.

Objet : Recours.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Il est de principe que dans la République le Chef de l'Etat demeure le Gardien de la Constitution.

En outre, le Constituant malien, tirant avantage de ce principe, fait obligation à tout citoyen « **de respecter en toutes circonstances la Constitution** » (article 24 de la Constitution).

Malheureusement, le Décret n°2020-312/P-RM du 11 juillet 2020 portant abrogation de la nomination de certains membres de la Cour constitutionnelle a du mal à s'adapter à ces exigences.

Soucieux du respect de la Constitution et des lois de la République, nous soussignés, Madame Manassa DANIOKO, Messieurs Baya BERTHE et Bamassa SISSOKO, successivement, en l'état, Président et Conseillers, tous Membres de la Cour constitutionnelle, formons par la présente un recours gracieux contre le décret susvisé.

Adresse: HAMDALLAYE ACI 2000 / BP: E 213 BAMAKO MALI / Site web : www.constitutionnelle.ml
Email: mdanioko@courconstitutionnelle.ml / info@courconstitutionnelle.ml
Tél: 00223 20 22 56 32 / 00223 20 23 42 38 / 00223 20 23 42 39 / Fax: 00223 20 23 42 41

Excellence Monsieur le Président de la République,

En effet, dans votre adresse à la Nation, le 11 juillet 2020, vous avez décidé de procéder à la « **dissolution de fait** » de la Cour constitutionnelle, par abrogation des décrets de nomination de ses Membres non-démissionnaires.

Le 13 juillet 2020, nous avons constaté, via les réseaux sociaux, la publication de fait du Décret n°2020-312/P-RM du 11 juillet 2020 portant abrogation desdits décrets alors que le Secrétaire général de la Cour constitutionnelle n'a reçu notification du Décret que le 14 juillet 2020, suivant Bordereau d'envoi n°0594/SGG du 13 juillet 2020 du Secrétariat général du Gouvernement.

Excellence Monsieur le Président de la République,

L'histoire des démocraties nous enseigne que chaque Peuple a vécu une crise sociale. Et le règlement de toute crise, dans une société démocratique, s'inscrit dans un cadre légal.

C'est dans un contexte d'intérêt légal que, le 8 juillet 2020, lors de votre adresse à la Nation, vous avez justement honoré le serment que vous avez solennellement prêté lors de votre entrée en fonction en rappelant que « **vos actions ne peuvent s'inscrire que dans la limite de vos prérogatives constitutionnelles** ». Dans le respect des limites fixées aux prérogatives qui sont les vôtres, vous avez indiqué à l'attention de l'opinion nationale et internationale que vous ne pourriez violer la Constitution en accédant à la demande de dissolution de la Cour constitutionnelle et de l'Assemblée nationale. On ne saurait attendre moins de vous en tant que « **Gardien de la Constitution** » et, à ce titre, chargé de « **veiller au respect de ses dispositions** » (article 29 de la Constitution).

Excellence Monsieur le Président de la République,

Pour les besoins du recours, nous entendons rappeler que la Constitution, norme suprême dans la République, consacre des garanties juridiques à chaque Institution pour assurer non seulement « **sa permanence** » mais surtout « **sa continuité** ». Ces garanties, dont la protection nous incombe tous, sont de nature à préserver le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions.

C'est dans cette optique que le Constituant malien a pris le soin de définir le mandat des Membres de la Cour constitutionnelle en précisant « **sa durée** » par l'article 91 de la Constitution.

En effet, l'article 91 susvisé dispose que « **La Cour constitutionnelle comprend neuf membres qui portent le titre de Conseillers avec un mandat de sept ans renouvelable une fois** ».

Cette disposition est reprise par l'article 1^{er} de la Loi organique qui, déterminant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cour constitutionnelle ainsi que la procédure suivie devant elle, complète la Constitution.

Si votre Décret a le mérite de comporter l'énoncé des considérations de droit et de fait qui constitueraient semble-t-il ses fondements, il apparaît, au visa des faits de la cause que c'est au prix d'une « **erreur d'appréciation** » qu'il a été mis fin aux fonctions des Membres non-démissionnaires de la Cour.

Sur ce point, il est fait grief au Décret d'avoir rapporté les décrets de nomination des Membres de la Cour alors que, d'une part, l'exercice d'un tel pouvoir de révocation ne figure nulle part dans les prérogatives constitutionnelles du Président de la République et, d'autre part, les considérations de fait et de droit y évoquées à tort procèdent d'une violation de la loi.

En effet, le décret querellé appelle de notre part les observations suivantes :

Les visas du Décret d'abrogation tentent de faire application des dispositions des articles 8, 9, 10 et 24 de la Loi n°97-010 du 11 février 1997, modifiée, portant loi organique déterminant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cour constitutionnelle ainsi que la procédure suivie devant elle, alors que l'examen des faits de la cause atteste une erreur d'appréciation ;

Ce qui constitue une violation de la Constitution par fausse interprétation de la Loi organique susvisée.

A cet égard, les motifs de fait tirés des deux premiers considérants de votre décret sont de nature à mettre en cause l'autorité et la force de chose jugée qui se rattachent aux arrêts rendus par la Cour constitutionnelle au visa de l'article 94 de la Constitution alors qu'aux termes des dispositions de l'article 29 vous êtes « **le Gardien de la Constitution** ».

D'ailleurs, ces motifs sont dépourvus de lien juridique avec les articles de la Loi organique auxquels le Décret d'abrogation fait référence pour mettre fin à notre fonction.

Le troisième considérant qui évoque la recommandation de la CEDEAO invitant à la reprise des élections législatives partielles dans les circonscriptions où les résultats définitifs ont été contestés doit s'inscrire dans un cadre strictement légal.

Les quatrième et cinquième considérants du Décret d'abrogation tentent de constater, en lieu et place de la Cour, la démission d'office d'une part et d'autre part de donner effet immédiat à la volonté des Membres de la Cour qui ont présenté leur démission alors que :

Aux termes des dispositions de l'article 9 in fine de la Loi organique susvisée la démission présentée par les Membres concernés ne « **prend effet qu'à compter de la nomination** » de leur « **remplaçant** » ; Dans ces conditions de droit ces Membres sont censés être en fonction et leur mandat n'est pas suspendu.

L'article 8 visé par le Décret n'est soutenu par aucune considération de fait et de droit. Ce qui constitue un vice de motivation qui affecte la légalité du Décret.

La Cour n'a « **constaté** » aucune démission d'office conformément à l'article 10 de la Loi organique susvisée.

La démission, qu'elle soit « **d'office** » ou « **volontaire** », ne conduit pas immédiatement à la cessation de la fonction.

Conformément à l'article 13 de la Loi organique susvisée :

« Avant l'expiration du mandat, il ne peut être mis fin à titre temporaire ou définitif aux fonctions de membres de la Cour constitutionnelle que dans les formes prévues pour leur nomination et après avis conforme de la Cour statuant à la majorité des 2/3 de ses membres.

L'intéressé qui ne participe pas au vote est dans tous les cas entendu par la Cour et reçoit communication de son dossier. » ;

S'agissant de la considération de fait et de droit, tirée de l'article 24 de la Loi organique susvisée, elle procède d'une « ***inexactitude matérielle de constatation et de qualification juridique des faits*** ».

En raison des conditions juridiques, procédurales et cumulatives, tirées de « ***l'exigence de Constat et d'avis conforme de la Cour, l'exigence de remplacement des Membres démissionnaires pour donner effet à leur démission*** », imposées par les articles 9, 10 et 13 de la Loi organique susvisée, le motif tiré de « ***l'impossibilité pour la Cour de délibérer*** » ne peut prospérer.

En l'absence de remplacement des Membres démissionnaires et, conformément à la logique institutionnelle, prise en charge par la permanence et la continuité de l'Institution, la matérialité juridique des démissions présentées n'est pas établie.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Le dernier considérant du Décret d'abrogation rappelle votre Statut qui fait de vous « ***le Garant de l'Unité nationale*** » ainsi que votre Mission qui consiste à « ***veiller au fonctionnement régulier des pouvoirs publics et d'assurer la continuité de notre Etat*** », conformément à l'article 29 de la Constitution ;

Cependant, le Décret d'abrogation nous paraît contraire au but recherché par votre mission.

Par conséquent, l'interprétation empruntée par le Décret d'abrogation fait obstacle « ***au fonctionnement régulier de la Cour constitutionnelle*** » et à « ***la continuité de l'Etat*** ».

Une telle pratique constitue une violation manifeste de l'article 37 de la Constitution. Par votre serment vous avez juré, notamment, « ***de respecter et de faire respecter la Constitution et la loi*** ».

En rompant l'ordre constitutionnel, vous rompez la légitimité qui garantit votre propre mandat et celui des membres des autres Institutions de la République.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Il revient à la Cour constitutionnelle de vous rappeler que la violation de votre serment dans l'exercice de vos fonctions est constitutive de « **haute trahison** » prévue par l'article 95 de la Constitution.

Dans ces conditions, la mission de garantie de la Constitution qui incombe aux membres de la Cour constitutionnelle ne leur permet aucunement de laisser s'appliquer une mesure aussi manifestement inconstitutionnelle et illégale.

Par ailleurs, est-il équitable que le juge de l'élection présidentielle soit placé sous la menace permanente d'une destitution par le Président de la République ? Créer un tel précédent vous fera léguer aux générations futures du Mali les germes conflictuels d'une contestation permanente de l'indépendance de la justice.

Excellence Monsieur le Président de la République,

En effet, comment garantir aujourd'hui que la nomination de nouveaux membres de la Cour que vous envisagez à l'issue de l'abrogation évoquée sera acceptée, sans contestation ?

Ensuite, vous semblez concéder la remise en cause de l'élection de certains députés dont le Président de l'Assemblée nationale que vous avez pourtant appelé, dans votre discours, à désigner de droit trois (3) Membres de la Cour.

L'exécution de ce Décret entrainera, sans nul doute, un lendemain inconstitutionnel et instable pour le Mali, une crise pire que celle que nous traversons aujourd'hui.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Nous demeurons reconnaissants des efforts des États frères et amis qui accompagnent notre pays dans sa sortie de crise. Mais il est de votre devoir de veiller à ce que cette sortie de crise soit conforme à la volonté souveraine constitutionnellement affirmée.

Votre propre légitimité découle de l'ordre constitutionnel, s'il s'effondre, c'est l'État qui s'écroule.

Excellence Monsieur le Président de la République,

De tout ce qui précède, nous vous exhortons à revenir à l'ordre constitutionnel et légal, à prévenir l'effondrement de l'État de droit et à garantir la continuité de celui-ci en trouvant des moyens politiques idoines pour résoudre cette crise. En ce sens, contrairement à la destitution des membres non-démissionnaires, nous restons convaincus que le remembrement de la Cour constitutionnelle, qui était déjà envisagé pour répondre aux cas de démission, constatés mais non effectifs, reste le préalable.

En dignes et loyaux Magistrats, nous restons liés par notre serment, conformément, à l'article 93 de la Constitution. Nous avons juré de remplir consciencieusement les devoirs de notre charge. Conformément aux valeurs républicaines, nous restons disponibles pour assurer la permanence et la continuité de la Cour jusqu'au terme de notre mandat et nous vous invitons à réfléchir avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de sortie de crise à une autre « solution politique », juridiquement réalisable et plus bénéfique à la préservation ainsi qu'à la consolidation de l'Etat de droit.

En espérant que le présent recours gracieux retiendra favorablement votre attention, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.



Madame Manassa DANIOKO
Grand Officier de l'Ordre National

Baya BERTHE
Conseiller
Chevalier de l'Ordre National

Bamassa SISSOKO
Conseiller
Chevalier de l'Ordre National

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

Jeune Afrique



L'ex-ministre des Affaires étrangères Marcel Amon-Tanoh a annoncé le 22 juillet sa candidature à la présidentielle d'octobre prochain. Voici ce qui l'a poussé, ces derniers mois, à prendre cette décision.



Daba Diallo

Il paraît que Manassa DANIOKO a encore manassé celui qu'elle a fait élire par manassage.



Oumar Barou Officiel

Renouveau TV/FM-98.1 : Apres sa brève interpellation par le camp1, Me Mountaga Tall comparaitra devant le grand Jury ce jeudi à partir de 21h00 pour éclairer la lanterne de l'opinion sur un certain nombre de sujets d'actualité.



L'avocat va-t-il pouvoir convaincre Chahana Takiou avec la force de ses arguments et en même temps attirer l'empathie de Abdramane Keita avec sa verve ?

Votre serviteur sera vigilant pour éviter tout débordement de l'audience.



Figaro du Mali



Manassa Danioko tenait à être ressuscitée. Elle engage une action en justice contre IBK pour abus de pouvoir. La femme catastrophe s'est une nouvelle honteusement illustrée.



RFI



Le 23 juin dernier, l'actrice Annabelle Lengronne avait cité sur le plateau le nom de la militante anti-raciste Assa Traoré comme une figure inspirante. Un passage coupé au montage. L'équipe de l'émission dénonce une forme de censure. Toutes les explications

Gouvernement du Mali



Communiqué du Gouvernement de la République du Mali sur l'inondation survenue à Yélimané | 21 juillet 2020

Le Gouvernement de la République du Mali informe l'opinion nationale, qu'une forte pluie s'est abattue sur la ville Yélimané dans la région de Kayes, le vendredi 17 juillet 2020. Cette inondation n'a causé aucune perte en vie humaine. Cependant plusieurs maisons se sont effondrées et du bétail emporté par les eaux. La route reliant Yélimané à Kayes a été fortement endommagée, ce qui a causé l'arrêt du trafic sur le tronçon.

En cette malheureuse circonstance, le Gouvernement présente toute sa compassion aux habitants de Yélimané et rassure que des dispositions urgentes seront prises pour assister les sinistrés et réparer la partie impraticable de la route.

Bamako le 21 juillet 2020

RP Médias

[Crise malienne] suite mais pas fin. Le décret d'abrogation de la nomination des membres restants de la cour constitutionnelle du Mali a fait l'objet d'un recours hier 21 Juillet 2020 auprès de la cour suprême. Une plainte a été déposée pour "abus de pouvoir" contre le président de la république.

Débriefing à suivre par nos experts



Coulibaly Amadou

Quand les éléphants se battent.



Awa Sylla

Ceux-ci ne peuvent jamais menacer le peuple malien.

Ils viennent pour trouver des solutions à la crise.

Qu'on n'oublie jamais que la CEDEAO n'est pas là pour les présidents mais pour les peuples.

C'est grâce à nos impôts que nous payons que nos chefs d'états cotisent pour que cette CEDEAO puisse exister.

Le problème est que pourquoi nos problèmes dépassent toujours les frontières depuis 2012.

Soyons ce peuple digne qu'on était avant 2012.

Retrouvons notre dignité d'antan.

Bref réveillons nous et montrons au monde entier qu'on est pas des lâches mais des dignes fils de l'Afrique.

LA CEDEAO NE PEUT JAMAIS MENACER LE PEUPLE MALIEN SINON ELLE ALLAIT PAS FAIRE UNE FORTE DÉLÉGATION ET PAS NIMPORTE LAQUELLE MAIS LA MEIMLEURE POUR VENIR PARLER AU M5 ET PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE .

si elle voulait menacer une simple vidéo conférence allait suffire pour prendre des mesures.



Enfin nos hôtes ne vont la recevoir puisqu'elle attaque notre décision en justice.

Sambou Sissoko



Le meilleur conseil que les amis d'IBK peuvent lui prodiguer aujourd'hui c'est de négocier son départ pacifiquement. Après deux ou trois ans il pourrait retourner dans son palais de Sébénicoro et ses enfants pourront continuer à mener tranquillement leurs activités.

Le meilleur exemple qu'IBK pourrait suivre c'est celui de son prédécesseur Amadou Toumani Touré qui connaît très bien le Malien et qui a préféré démissionner que de verser le sang du peuple pour la sauvegarde de son fauteuil.

Le meilleur comportement qu'IBK pourrait avoir demain en présence de ses pairs de la CEDEAO c'est de présenter ses excuses au peuple malien et de lui remettre le pouvoir en suivant les traces de son mentor Alpha Oumar Konaré.

Le pire scénario qu'il doit éviter c'est celui du Général Moussa Traoré qui a refusé de partir à temps et qui a fini par se retrouver devant les tribunaux.



Six chefs d'État dont un ancien attendus à Bamako pour aider IBK à partir sans que le sang des maliens ne soient versés à nouveau. Nous avons 4 anciens présidents qui ont une expérience dans le domaine de la médiation mais qui restent muets comme une carpe.

La principale cause de la chute d'IBK c'est la mauvaise gestion de la querelle de dauphinat qui existe au sein de son propre clan.

Mahamadou Touré

Le président de la république, président du conseil supérieur des magistrats doit il être attaqué par ses subordonnés



Au cas ou Manassa gagnera contre IBK , reviendra t-elle à son poste, vous avez dit pour des problèmes politiques il faut des solutions politiques

Dieu est toujours au contrôle...

Paix à son âme.

Vu quelque part

**Les assassins de Dr
Kodio ont tous été
identifiés et deux
d'entre eux arrêtés
Allah te Djito nonola.
Dors en paix Kodio**

Kisso Traore

Atelier d'échanges sur la Politique Nationale de la Lutte contre l'Extrémisme violent et le Terrorisme (PNLEVT)

Organisé par la Plateforme pour l'Engagement des Jeunes dans le processus de la RSS et du DDR (PEJ/RSS-DDR) À l'hôtel ONOMO



Hamady Traore

Le village de Mahina créé en 1882 par Naré Sira Moussa Diallo.



De sa création à nos jours, voici les différents chefs de village qui se sont succédé :

Naré Sira Moussa Diallo, Noumouké Diallo, Yamadou Diallo, M'Bouillé Diallo, Koly Diallo, Toutou Diallo, Badon Diallo, Mamoudou Yamadou Diallo. L'actuel chef de village est désormais notre père Issa Diallo, décision prise lors de conseil de famille. Après nous allons passer à l'intronisation du numéro 1 du village.

Qui est l'actuel chef de village ?

Issa Diallo communément appelé "Pied'or" pour les camarades du football est natif de Mahina dans la famille fondatrice.

L'homme est un célèbre sportif très connu au Mali. Il joua avec le Stade malien de Bamako, tellement qu'il avait des dribbles fantastiques, on l'a surnommé Pied'or.

Très simple, courtois, respectueux, sérieux, l'actuel chef de village est un cheminot à la retraite. Il a travaillé à la gare de Mahina jusqu'à sa retraite.

Ponctuel, assidu, il avait la passion de son service de régie du chemin de fer.

Sur le plan social, notre actuel chef de village prend part à tous les problèmes sociaux, il assiste et participe à tous les mouvements du village.

Sur le plan religieux, Issa Diallo est un homme croyant, pieux, il ne dérange jamais son prochain.

L'actuel chef de village est très simple dans la vie.

Marié et père des enfants comme : Salif Fily Diallo dit Gilbert, Coumba Diallo, les jumelles Hawa et Adama et leur Sadio et Lountan Diallo.

Pour rendre hommage à l'ancien technicien supérieur de Mahina, il y'a 4 ans de cela, tous les amis de Pied'or à travers le pays ont effectué le déplacement pour faire un jubilé en son nom car un icône de football ne doit pas rester dans l'oubli.

Ce jubilé a eu lieu à Mahina en présence de la famille du chef de village, les amis, les proches.

Très solide malgré son âge, le frère de Feu Hawa Diallo et de Iya Diallo est un homme qui se respecte beaucoup.

Souhaitons ensemble une longue vie à l'actuel chef de village de Mahina Issa Diallo.

ALERTE INFO: Des orages accompagnés de pluie se produiront localement ce mercredi en début d'après-midi dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et Kayes.

ALERTE INFO: Ces prévisions pluviométriques seront observées au cours de la nuit dans toutes les régions du Mali, hormis la région de Taoudenit (Mali-Météo).

ALERTE INFO: Pour le district de Bamako et environs, ces activités pluvio-orageuses se produiront localement, en fin d'après-midi ou au cours de la nuit (Météo)

ALERTE INFO: Plusieurs maisons se sont effondrées et du bétail emporté par les eaux, après de fortes pluies à Yélimané, sans faire de victime humaine (Gvt).

ALERTE INFO: La route reliant Yélimané à Kayes a été fortement endommagée par les inondations, ce qui a également causé l'arrêt du

trafic sur le tronçon.

ALERTE INFO: Le gouvernement assure que "des dispositions urgentes seront prises pour assister les sinistrés et réparer la partie impraticable de la route".

Koba Sidy

URGENT :

L'agent de police exemplaire s'appelle SERGENT-CHEF MOUSSA N'DIAYE



Sous une forte pluie matinale le jeudi 16 juillet, le Sergent-chef Moussa N'DIAYE, agent de la circulation routière a attiré toutes les attentions. A Sogoniko, sur l'Avenue de l'OUA sans parapluie, ni feux tricolores cet agent de la police nationale régula la circulation pour permettre aux usagers de passer librement.

Il s'agit bien du Sergent-chef Moussa N'Diaye, le sous-officier de la police qui a marqué les esprits cet jeudi. Sous une forte pluie qui a duré environ 3 heures d'horloge, le Sergent-chef Moussa N'Diaye qui est de la promotion 2007 de la Police nationale est resté sans parapluie, ni feux tricolores à réguler la circulation au rond-point de Sogoniko sur l'Avenue de l'OUA. Il a attiré l'attention de nombreux usagers qui lui ont rendu un vibrant hommage. « Nous sommes là pour la population. Evidemment, nous avons reçu des instructions de nos hiérarchies de travailler quel qu'en soit les intempéries », a-t-il expliqué.

Marié et père d'une fille, Moussa N'Diaye invite les populations à positiver leur relation avec la police, puisque selon lui, la police est là pour sécuriser les personnes et leurs biens. « Nous continuerons à servir la population. Les gens doivent savoir que nous sommes là pour eux. Nous ne sommes pas leurs ennemis. Ils doivent nous aider à faciliter notre travail », a-t-il conseillé.

L'acte posé par le sous-officier a été remarquable, puisqu'on pouvait voir les images du héros sur les réseaux sociaux. Et les commentaires allaient dans le bon sens. Très heureux, les usagers ont fortement encouragé ce comportement du Sergent-chef Moussa N'Diaye.

« ... Sans manteau imperméable, ni parapluie, cet agent de police régule seul la circulation, contrairement à beaucoup d'autres carrefours de la même voie où les usagers se débrouillent comme ils peuvent pour se frayer un chemin », a posté Markatié Daou sur sa page facebook. Un post qui a été largement commenté.

« Le travail que le policier a fait sous la pluie est un acte de bravoure. Il a fait son métier, nous devons le féliciter pour cela. Il pouvait rester sur place regarder la circulation comme telle. Les autres policiers doivent suivre cet exemple », a affirmé Amadou Diop, usager.

Chauffeur de taxi de son état, Yaya Sangaré, a lui aussi salué l'engagement du Sergent-chef Moussa N'Diaye qui œuvre pour le bonheur des usagers. Selon lui, c'est un signe de patriotisme que le policier a fait aujourd'hui. « J'étais impressionné de le voir sous la forte pluie », a-t-il indiqué.

Ce comportement du Sergent-chef Moussa N'Diaye donnera un visage positif à la police malienne à l'égard de la population. Et cela leur permettra de signer un nouveau contrat social avec la population.



Hamadou Sylla



J'ai entendu un Éminent juriste schématiser d'une manière très pédagogique le rapport du Peuple à la Constitution :

La Constitution est semblable, disait-il, à un Camion de déménagement dans lequel vous avez chargé vos meubles et autres effets de la maison.

Le long du Chemin vous veillez à ce qu'aucune commode ou qu'aucune louche ne tombe du Camion.

Mais si d'aventure vous arrivez à une colline à gravir et que la charge du camion empêche la montée de celle-ci, vous pourriez être amené à choisir de détester le véhicule de quelques kilos. Ce serait une action imprévue certes, mais une action nécessaire.

Le Propriétaire des effets, en prenant place dans la Cabine du Camion de déménagement ne saurait être confondu à ses biens.

Tout comme le Peuple en prenant place dans le temps de la Magistrature de l'Élu à la Présidence de la République ne saurait être confondu avec la Constitution !

Le Peuple est en dehors de la Constitution.

L'aménagement de la Constitution le temps de contourner la difficulté imprévue est une décision souveraine du Peuple ... Et cela passe par des torsions et des tensions politiques malheureusement ...

Merci beaucoup, Dr Tandjigora ..

Le Droit n'est pas une Science exacte, foi de Sieur de la Palice !

Si déjà un pauvre diable rompu aux arcanes des Articles se prend tout seul le poing dans la gueule au détour de quelque tristes Contradictions séante tenante, qu'attendre du Profane qui n'y voit que du feu en cet Art d'une si rare beauté, soit dit en passant !

Mais beau, quand il est manié avec humilité ...

Bacary Camara



Le "mensonge" de la CC prime sur la vérité des urnes selon les dispositions de l'article 94 alinéa 1 de la Constitution

Abdoulaye Bah



À lire. C'est une cérémonie de signature qu'ils viennent superviser pour clore les négociations entamées par les deux précédentes équipes de négociateur. Ils ont prévu une heure de mise au point avec le M5.

PROGRAMME PROVISOIRE DE LA VISITE DES CHEFS D'ETATS DE LA CEDEAO SUR LA SITUATION SOCIOPOLITIQUE AU MALI

Bamako, 23 juillet 2020

| Horaires | Activités | Observations |
|-------------------|--|--------------------------|
| 10 h00 - 11 h 00 | Arrivée des délégations à Bamako et installation à l'Hôtel | Lieu : Hôtel de Sheraton |
| 12 h 00 - 13 h 00 | Briefing du Médiateur de la CEDEAO aux Chefs d'Etat. | Lieu : Hôtel de Sheraton |
| 13 h 00 - 14 h 00 | Echanges avec le Président de la République, S.E.M. Ibrahim Boubacar KEITA | Lieu : Hôtel de Sheraton |
| 14 h 00 - 15 h 00 | DEJEUNER | Lieu : Hôtel de Sheraton |
| 15 h 00 - 16 h 00 | Rencontre avec l'Imam Mahmoud DICKO et le Comité stratégique du M5 - RFP | Lieu : Hôtel de Sheraton |
| 16 h 00 - 17 h 00 | Synthèse et communiqué final | Lieu : Hôtel de Sheraton |
| 17 h 30- | Départ des délégations | |

Je m'énerve sur les immixtions des acteurs étrangers dans les affaires intérieures d'un pays autonome, en prenant des airs de supériorité pour dicter une solution et s'en aller. La médiation n'est pas un jugement mais c'est d'encourager chacun des protagonistes de faire un pas vers l'autre afin d'arriver à un point d'équilibre permettant la conclusion d'un accord acceptable pour chaque partie. Parce que la signature d'un accord n'engage pas la partie lésée. Ce fut l'Accord de paix entre le gouvernement malien et les rebelles. C'est toujours frustrant d'écouter leurs conclusions qui ne sont pas à la hauteur des enjeux. Ce sont ces immixtions de la CEDEAO et de la France dans notre pays qui ont fait tant de mal au Mali. L'extérieur ne peut pas comprendre la subtilité de langage des maliens et leurs arts à la synthèse et aux compromis. Je vais m'expliquer.

Le problème scolaire, les crises post électorales des présidentiels, et récemment des législatives, sont les étincelles qui ont mis le feu à la poudrière que constitue la gouvernance catastrophique et aléatoire d'un président inconscient, indolent, indifférent comme s'il est atteint d'un mal incurable, qui le rend inapte à diriger un pays enfoncé dans une crise multidimensionnelle, dans le domaine de la sécurité intérieure, de l'intégrité territoriale du pays dont les 3/4 du territoire sont à l'abandon par l'administration malienne et les forces de sécurité qui sont en déroute. Les forces armées sont campées, les armes au pied, dans la hantise d'une attaque terroriste, et sont prêts à la fuite en abandonnant les armes et munitions aux assaillants, comme si leur formation a été bâclée par l'EUTM. La hiérarchie militaire est gagnée par un affairisme effréné donnant lieu à des détournements des fonds alloués à leur mission de défense au niveau de chaque

échelon. La France se comporte comme une armée d'occupation, avec des objectifs économiques et stratégiques sans rapport avec la lutte contre les djihadistes. Ponctuellement, s'il y a des montées de sentiments anti français, ils font quelques actions d'éclat pour neutraliser 5 ou maximum 10 terroristes dont ils publient eux même sur leurs sites sans images. Ils tiennent à l'écart tous les médias locaux comme s'ils n'ont pas de compte à rendre de leurs activités au peuple malien. Leur seul interlocuteur est le président de la République. Ils sont reçus chez eux à Koulouba, alors que les officiers généraux ne sont pas les bienvenus là-bas. Le conseil de la défense qui est une rencontre avec l'autorité politique de tutelle pour discuter des problèmes des soldats n'est pas réuni sauf en cas de crise grave. Aucune anticipation, ou à défaut, une réactivité, en cas d'attaque des troupes ou des villageois qui sonnent l'alerte auprès des gouverneurs et préfets qui n'ont pas d'autorité sur les troupes opérant à l'intérieur de leur juridiction, ni les moyens financiers pour les doter s'ils en font la demande.

Bref, une déliquescence avancée du pays, pouvant entraîner à sa Somalisation. Le conflit inter ethnique entre peuls et dogons qui ont été armés par les armes soustraites des stocks de l'armée. C'est pour cette raison, les militaires signalent l'abandon des armes lors de leur fuite pour masquer le trafic d'armes dont ils se livrent. Un désordre et une indiscipline de la troupe vis à vis de leurs chefs.

Au niveau de la gouvernance, la gestion financière des achats d'aéronefs, des dotations, sont détournées ouvertement sans contrôle, ni sanction. Ce laisser aller dans une armée sur le théâtre de guerre ne donnera que les résultats désastreux que nous constatons tous. Tous les projets routiers en cours sont à l'arrêt coupant le pays de ses sources d'approvisionnement comme le port de Dakar où transitent 40% de ceux-ci.

Avec un tel cafouillage dans l'appareil de défense, de la sécurité, il va de soi que les bandes armées gagnent du terrain. Barkhane et la Minusma se déchargent sur l'Etat malien en disant que la zone (qui n'est pas minière) relève du rôle régalien de l'état malien. Ce sont eux qui ont fixé leur zone de compétence et leur protocole d'intervention. Le Président les a pourtant délégué la sécurité du pays permettant à son fils de s'immiscer dans la gestion des fonds de la loi de programmation militaire. La France a saboté les acquisitions des aéronefs de combat en retardant leur livraison ou en les livrant incomplets. Bref, un vrai labyrinthe où la justice, qui a voulu enquêter, a été bloquée en raison de "secret défense".

Les 7 ans de gabegie et de malversations, d'affairisme mettant à mal l'outil de la défense vont accentuer la crise sécuritaire dans l'indifférence du Chef de l'Etat qui semble dépasser par les événements comme s'il n'y avait plus de pilote dans l'avion. Le seul souci du Président est de laisser sa famille, former le gouvernement dont la durée de vie est de 8 mois ainsi que les premiers ministres. Si au bout de 7 ans, le Président n'a pas trouvé une équipe homogène composée d'hommes intègres, cela veut dire que c'est lui-même qui est en cause. On dit que les portefeuilles ministériels sont en vente libre aux plus offrants. Un tel chef d'Etat est venu détruire le pays en installant une gestion dynastique à la tête des affaires publiques où

c'est son fils qui défait ou refait le gouvernement composé de ses copains à commencer par le Premier ministre. Un tel népotisme à ciel ouvert à la tête de l'état est très désastreux. Il n'y a pas en fait d'Etat.

Que demande les maliens ?

C'est de mettre fin à ce semblant d'Etat empêtré dans une non gouvernance car IBK est devenu un vrai problème pour le pays. Il s'appuie sur une légitimité qui n'est pas réelle, car il a triché, avec un spécialiste des coups fourrés, qu'il a congédié après, pour ne pas partager le pouvoir avec lui. Car ce dernier était dans cette logique comme récompense de sa forfaiture. Les critiques, les manifestations n'ont aucune prise sur lui pour changer sa gouvernance. Il est devenu à lui seul le boulet pour tout le pays.

Quand, après ce bref exposé, je vois des étrangers venir prendre l'étincelle pour le problème, je suis furieux et indigné. Ils sont passés à côté des vrais enjeux de notre révolte qui ne s'arrêtera qu'après son départ. On va lui rendre la vie impossible jusqu'à ce qu'il en aille. Le communiqué du Médiateur va rendre furieux tout le monde. On va détester leurs envoyés. Qu'ils arrêtent leur immixtion dans notre pays car ils font que des hors sujets. Si la constitution ne peut pas résoudre un problème politique, l'insurrection populaire va régler le problème de légitimité car le pouvoir appartient au peuple qui va le retirer au despote IBK. J'ai une stratégie que j'ai refusé de publier pour donner une chance à la médiation. Si IBK pense pouvoir dormir parce que la CEDEAO a suivi ses recommandations, c'est qu'il n'a pas compris la rage qui a gagné tous les segments de la population. Même, les personnes qui ne s'expriment pas ou ses proches collaborateurs, sont enragées du comportement du médiateur en Chef de la CEDEAO qui a mis le feu au pays après lecture de leurs propositions que le M5 RFP a rejeté en bloc. Déjà que le Mali ne garde pas un bon souvenir de leur intervention en 2012 après la mutinerie des bérets verts.

Je voudrais profiter de ce post pour démentir Serge Daniel qui prétend qu'IBK est le plus modéré de son camp. Cela est archifaux. IBK n'a même pas de camp.

Tami Maiga

Là j'ai du mal à comprendre: "Le rétablissement d'une assemblée nationale légitime".



L'Union européenne au Mali



Mali : Déclaration de la porte-parole sur la situation dans le pays
Bruxelles, 22/07/2020

La mission de bons offices du Président Goodluck Jonathan, à la tête d'une délégation de la CEDEAO à Bamako a permis d'avancer vers un cadre de solutions concrètes et politiquement équilibrées.

L'Union européenne se joint à la Déclaration de l'Union africaine du 21 juillet et encourage tous les acteurs politiques et la société civile à s'engager pleinement pour la mise en œuvre des recommandations de la mission de la CEDEAO. Le rétablissement d'une Assemblée nationale légitime et d'un Gouvernement d'Union nationale permettront au Mali de surmonter la crise actuelle.

L'Union européenne déplore le grand nombre de morts et de blessés suite aux manifestations à Bamako du vendredi 10 juillet et les jours suivants. Elle présente ses condoléances aux proches des victimes, demande qu'une enquête soit menée dans les meilleurs délais et que des poursuites judiciaires soient engagées contre les responsables.

← Tweet



Pr Paul Kagame
@KagamePr

Le Président IBK doit accepter que les solutions sous régionales ont des limites.

Seuls les maliens peuvent trouver des issues favorables à la crise qui mine le pays. Jadis l'empire du mandé était la référence civilisationnelle du monde. Les maliens doivent comprendre cela....

19:31 · 22 juil. 20 · Twitter for Android

WESTERN UNION

WUSM

MONEY TRANSFER

Démission du Président de la République : Clément Mahamadou Dembélé appelle les leaders religieux à se ranger aux côtés du peuple



Après les événements tragiques qui ont enregistré des morts et blessés, le militant anti-corruption Pr Clément Dembélé membre du mouvement EMK au sein du M5 RFP dans une vidéo publiée sur sa page officielle a lancé un appel aux leaders religieux à se joindre au mouvement du 5 Juin pour réclamer le départ du président IBK. S'adressant aux leaders religieux, le professeur Clément Dembélé dira que le régime IBK serait capable du pire pour se maintenir au pouvoir si tout le monde ne s'y implique pas. Selon lui, face à la gravité de la situation, tous les Maliens de tout bord principalement les leaders religieux devraient s'allier au M5-RFP pour chasser IBK du pouvoir après ces événements qui ont endeuillé de nombreuses familles. "La désobéissance civile est toujours d'actualité, il faut que tout le monde le sache et nous n'allons reculer d'un iota", précise le militant anti-corruption. À l'en croire, le Mali est l'héritage commun à léguer aux générations futures et cela demande selon lui, l'Union de tous les Maliens pour sa sauvegarde "Que la communauté internationale prenne ses responsabilités face à cette attitude du président IBK qui n'hésite pas à massacrer tous ceux qui s'opposent à lui. Je veux qu'elle comprenne que cette plainte qu'on a déposée à la CPI est au nom de tout le peuple malien qui aspire au changement et violemment réprimé pour avoir osé réclamer son droit", a lancé le Pr Clément Dembélé. Contre l'intervention de la FORSAT, il a souhaité leur implication dans les enquêtes pour identifier l'autorité qui a instruit les éléments de cette force antiterroriste à intervenir sur un terrain qui n'est pas le leur. "Nous souhaiterons qu'ils soient connus et sévèrement punis pour que ceux qui sont tombés sous les balles assassines des agents qu'ils ont déployé reposent en paix." Clément Dembélé a tenu à lancer un appel à l'endroit de tous les patriotes à se rendre chez l'imam Mahmoud Dicko ainsi qu'aux résidences des principaux acteurs qui demandent la démission du président IBK pour résister contre tout enlèvement ou tentative d'assassinat de ces derniers." Je remercie toute la population de Banconi pour avoir empêché à plusieurs reprises certains hommes armés à bord des Pick up venus pour me séquestrer. Ils ont compris que ce combat que nous menons est pour tous les Maliens et mérite d'être soutenu par tout le monde". Avant de terminer, le militant de l'EMK a lancé un appel à tous les leaders religieux de se ranger aux côtés du peuple. Selon lui, ils ne peuvent

Crise malienne : Nathalie Yamb s'en prend à Macky Sall et Ouattara



Nathalie Yamb est fermement opposée à l'arrivée d'Alassane Ouattara, Macky Sall et Mahamadou Issoufou au Mali dans le cadre de la résolution de la crise qui secoue le pays depuis un moment. Les présidents ivoirien, sénégalais et nigérien sont attendus à Bamako jeudi aux côtés de Nana Akufo-Addo du Ghana. Que reproche la conseillère exécutive de Mamadou Koulibaly à ces chefs d'État ? Au Mali, le pouvoir d'Ibrahim Boubacar Keita (IBK) est sérieusement menacé. Depuis début juin, le pays est en proie à une crise sociopolitique. Mais déjà fin mai, l'imam Mahmoud Dicko, appuyé par un mouvement de la société civile et des partis de l'opposition malienne, a mis sur pied une alliance qui réclame la démission d'IBK en raison de la situation que vit le Mali. Ils dénoncent le marasme économique, la mauvaise organisation des législatives, mais aussi l'incapacité du régime à restaurer la sécurité des Maliens. Les jours qui vont suivre, plusieurs Maliens descendent dans la rue pour exiger le départ d'Ibrahim Boubacar Keita. La tension monte. Le 12 juin, le président décide de reconduire Boubou Cissé en qualité de Premier ministre et se propose de former un gouvernement d'union nationale. Cependant, les manifestants ne se laissent pas attendrir par cette décision d'IBK. Ils continuent de réclamer sa démission. Pour sa part, la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) encourage IBK à mettre en place un gouvernement d'union nationale et à organiser de nouvelles élections législatives partielles. Devant la gravité de la situation et la montée des contestations, Mahamadou Issoufou (Niger), Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire), Macky Sall (Sénégal) et Nana Akufo-Addo sont annoncés jeudi à Bamako en vue de ramener le calme au Mali. Nathalie Yamb estime que les présidents ivoirien, nigérien et sénégalais ne devraient pas faire partie du voyage. "3 Français qui viennent pour aider IBK à rester au pouvoir. Je sais que le peuple malien saura leur réserver l'accueil qui convient pour des valets de la France, eux-mêmes contestés dans leurs pays", a décrié la proche de Mamadou Koulibaly sur son compte Twitter.

rester indifférents après ces événements tragiques qui ont endeuillé de nombreuses familles et provoqué la colère populaire.

El Bechir, le Chérif

Rencontre CEDEAO-M5-RFP : Kaou Djim se retire de la salle



« Je ne rentrerai jamais dans la salle sans l'arrestation de ceux qui ont donné et exécuté l'ordre de tirer sur les manifestants. Ce serait une insulte à la mémoire de nos héros. Je suis au courant qu'à Koulouba lors de la réunion en présence du Premier ministre et Dahirou Dembélé, on a donné l'ordre d'utiliser les balles réelles pour tuer les manifestants ». Dixit Issa Kaou Djim après son retrait de la salle des négociations sous l'égide de la CEDEAO.

« La CEDEAO serait-elle là pour s'amuser ou pour résoudre nos problèmes? En tout cas le comportement de Issa Kaou Djim désole et jette le discrédit sur le mouvement du 5 juin aux yeux de la communauté internationale. Aujourd'hui, après avoir entendu sa réaction sur les réseaux sociaux, on se demande si l'homme se veut être bâtisseur dans un Mali en paix ou éternel opposant préférant dire non, même si c'est pour franchir les Portails du paradis. Une chose est sûre, le chaos profite à certains, prêts à profiter de la mort d'autrui pour arriver à leur fin. Et pourtant nous n'avons pas pensé un seul instant que les choses pouvaient en arriver jusque-là, les familles endeuillées, les biens publics pillés et l'insécurité régnante dans la capitale et à l'intérieur du Mali. Agit-il de son propre chef sans l'aval de celui qu'il appelle si affectueusement "Le Sage"? « Je veux savoir qui est coupable, qui a donné l'ordre, qui sont ces militaires ou policiers qui ont tiré sur les manifestants, sinon moi personnellement je ne rentre pas dans la salle, ce serait une insulte à la mémoire de ceux qui sont morts », a-t-il déclaré après sa sortie de la salle. Poursuivant que l'ordre d'utiliser les balles réelles a été une instruction donné par le Premier ministre en complicité avec le ministre de la Défense Ibrahim Dahirou Dembélé lors de la réunion tenue le 10 juillet.

En effet, cet oiseau babillard de la CMAS ne fait rien pour refermer la plaie qui continue de s'ouvrir et ce genre de comportement confirmera sans nul doute la mauvaise volonté de certains membres du M5 à ré-

Gao : TAKUBA planifie ses futures opérations



« Takuba, ça y est, c'est parti ! ». Ces propos sont du commandant de la force (COMANFOR) Barkhane, le général de division Pascal Facon, qui s'est rendu, en fin de semaine dernière à Gao, pour inaugurer les nouveaux locaux de la Task Force (TF) Takuba.

Cette force complètera les actions menées par Barkhane au profit des Forces armées maliennes (FAMA), afin que celles-ci reprennent, à plus long terme, la lutte contre les résidus des groupes terroristes à leur compte et de manière quasiment autonome.

Début juillet, les premiers éléments (français et estoniens) de la TF Takuba ont débarqué dans la bande sahélo-saharienne. La soixantaine de militaires avait, ensuite, réceptionné ses véhicules et ses matériels.

Et depuis la semaine dernière, ils disposent de locaux neufs au sein de la base de Gao, d'où se planifient déjà des engagements opérationnels.

L'inauguration de ce camp a été l'occasion pour le COMANFOR de rappeler à ces militaires leur objectif : Faire « monter en gamme une unité malienne, les entraîner pour s'engager dans le Liptako ». Cette zone, souligne-t-on dans le communiqué publié lundi, nécessite des soldats d'élite. À cet égard, Takuba a reçu pour missions de conseiller, d'assister et d'accompagner au combat des unités conventionnelles de l'armée malienne dans la lutte contre les groupes armés terroristes dans la zone des trois frontières. Une compagnie malienne a d'ailleurs été désignée récemment et achève sa montée en puissance avant de rejoindre, d'ici quelques semaines, la TF.

Takuba va poursuivre sa montée en puissance. En effet, d'autres contributions européennes, notamment tchèques et suédoises, sont attendues dans les mois à venir. La France prévoit également d'augmenter sa contribution d'ici la fin de l'année.

Issa DEMBÉLÉ

soudre définitivement cette crise qui étouffe. Selon certaines indiscretions, Issa Kaou Djim a quitté la salle des négociations car on lui a rappelé qu'il n'avait aucune légitimité politique à s'impliquer dans un tel débat. Selon elles, la CEDEAO aurait préféré plutôt échanger avec les autres acteurs du mouvement du 5 Juin (M5-RFP). Au début de cette réunion on aurait reproché à ce dernier son implication dans l'atteinte à la sûreté de l'Etat qui a occasionné la mort de plusieurs personnes dont les enfants. Alors pour une sortie définitive de crise sociopolitique, parlons-en, dialoguons, pour le bien de tous! A bon entendeur salut!

Bechir le Chérif

Gouvernement Démission : Le Premier ministre rencontre les Secrétaires généraux du Comité interministériel de gestion des crises et catastrophes • 21 juillet 2020.



Le Premier ministre, Dr Boubou Cissé, a rencontré ce mardi 21 juillet 2020, les secrétaires généraux du Comité interministériel de gestion des crises et catastrophes.

Était inscrit comme principal ordre du jour, l'analyse et la validation d'un document de procédures opérationnelles standardisées en matière sanitaire (SOP's) pour la réponse contre la pandémie de COVID-19, dans la perspective d'une réouverture des frontières.

Notre pays où les premiers cas ont été enregistrés en fin mars, a dû, à l'instar de nombreux autres pays, engager des mesures contraignantes comme la fermeture des frontières aériennes et terrestres.

Face aux évolutions constatées dans notre pays, et conformément aux directives de la CEDEAO, le Mali a décidé de rouvrir ses frontières.

C'est dans cette optique que le Centre de coordination de gestion des crises et catastrophes (CECOGEC) a élaboré un document qui a été soumis au Premier ministre et aux secrétaires généraux.

Le document présenté prend également en compte les précautions sanitaires afin de ne pas favoriser la dissémination de la maladie. Ainsi, les procédures d'accueil ont été renforcées à l'arrivée sur notre sol comme la présentation d'une attestation de non contagion, être équipé de masques, se soumettre au test à l'arrivée ainsi qu'au confinement en cas de doute ou de confirmation, etc.

Sur le même principe, des mesures similaires et adaptées seront appliquées aux frontières terrestres, jugées plus difficiles à contrôler en raison de l'afflux massif qu'elles ne manqueront pas d'enregistrer.

Les services sanitaires disposent à ce jour de quatre laboratoires de classe internationale et le dispositif permet de réaliser jusqu'à un millier de prélèvements et de tests par jour à Bamako sans compter les laboratoires mobiles déployés à l'intérieur du pays comme à Tombouctou. Des caméras thermiques supplémentaires destinées à la prise de température corporelle, ont également été installées à l'aéroport de Bamako- Sénou.

Le premier ministre a demandé à ce que la collaboration s'étende à d'autres laboratoires agréés et que soient renforcés les équipements sanitaires de pointe pour enrichir un plateau technique déjà relevé.

Crise sociopolitique : Le Premier ministre a rencontré les présidents des partis et regroupements de partis politiques de la majorité.



Le Premier ministre, Dr Boubou Cissé, a rencontré ce mardi 21 juillet 2020, les chefs de partis et regroupements de partis politiques de la mouvance présidentielle pour échanger sur la situation du pays, la récente mission d'une délégation de la CEDEAO et celle attendue des chefs d'Etat de l'organisation.

Rappelons que la mission de haut niveau de la CEDEAO conduite par l'ancien président de la République fédérale du Nigeria, Goodluck Jonathan, a quitté Bamako en fin de mission, le dimanche 19 juillet.

En attendant l'arrivée ce jeudi de la 3ème mission de l'organisation sous régionale, composée cette fois-ci de 5 chefs d'État en exercice et prévue pour ce jeudi 23 juillet, le Premier ministre a reçu la majorité présidentielle pour faire le point de la situation et faire la revue des propositions de la CEDEAO avant l'arrivée des chefs d'État.

Les acteurs de la mouvance ont dit approuver et soutenir lesdites propositions pour une sortie de crise consensuelle.

Ils ont réaffirmé leur soutien au Président de la République, SEM Ibrahim Boubacar Keïta, et au Premier ministre, Dr Boubou Cissé, pour leur résilience face à la crise et tous les efforts qu'ils ont consentis pour obtenir une sortie de crise concertée et acceptée de tous.

CCRP – Primature

Il a insisté sur le strict respect des procédures édictées dans le document car, si au Mali nous connaissons une relative défervescence, ailleurs dans le monde et même dans la sous-région, la pandémie connaît un regain inquiétant.

CCRP - PRIMATURE

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé



COMMUNIQUÉ

NOUS, LÉGITIMITÉS TRADITIONNELLES ET REPRÉSENTANTS DES COMMUNAUTÉS DE KEL TAMASHEQ, ARABES, SONGHAÏS, PEULHS ET BELLAS DES RÉGIONS NORD DU MALI, assistons depuis un moment, à l'instar de tous nos compatriotes du SUD, du CENTRE, de l'Est de l'Ouest à une crise politique aiguë entre les acteurs socio-politiques de notre chère patrie.

Cette crise est à l'origine des foyers de tension qui ne cessent malheureusement de s'étendre à travers d'autres villes du Pays.

Après les crises dans le Nord et Centre du pays, une nouvelle crise sociopolitique s'installe dans la capitale Bamako, pendant que le traitement des précédentes est en cours avec toutes les difficultés que

peuvent rencontrer les bâtisseurs de la paix tant recherchée et dont nul ne dispose d'une baguette magique pour y arriver dans les délais souhaités.

Nous commençons alors par présenter nos sincères condoléances aux familles des victimes suite à cette crise et nous souhaitons prompt rétablissement aux nombreux blessés.

À cette insécurité s'ajoute son corollaire de délinquance de services socio-économique comme la santé et l'éducation et autres, mettant en danger le présent et le futur de la nation malienne. Ce diagnostic auquel s'ajoutent les problèmes liés à la pandémie encore non maîtrisée du COVID-19 est malheureusement partagé par tous les protagonistes de la crise que nous vivons aujourd'hui et aussi par la communauté internationale et les amis du Mali.



Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

Lutte contre les FFI : L'Afrique enregistre des progrès en 2019 selon le rapport 2020

Les flux financiers illicites (FFI) font perdre à l'Afrique d'énormes ressources susceptibles d'assurer son développement sans avoir besoin de l'aide publique au développement. Dans son nouveau rapport sur la transparence fiscale en Afrique, l'Initiative Afrique (IA) note un progrès considérable dans la lutte contre ce phénomène sur le continent. « Les flux financiers illicites continuent de drainer de grandes quantités de ressources financières du continent » africain, selon Prof. Victor Harison, commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine (UA). Selon les estimations, l'Afrique perd plus de 50 milliards de dollars par an dans les flux financiers illicites (FFI). Une pratique qui n'est pas sans conséquence sur le développement du continent.

Dans son nouveau rapport, l'Initiative Afrique, mise en place en 2014 par les membres africains du Forum mondial, indique que les FFI sont de trois catégories principales : les activités commerciales (la fausse facturation, etc.) ; les activités criminelles (le trafic de drogue, la traite des personnes, le trafic d'armes, la contrebande et l'évasion fiscale) ; la corruption et le blanchiment de capitaux.

En vue de lutter contre ce phénomène, qui fait perdre à l'Afrique plus que ce qu'elle gagne comme aide publique au développement, l'Initiative Afrique a vu le jour. Son objectif est d'assurer une transparence fiscale sur le continent en promouvant l'échange des renseignements fiscaux.

Entre 2018 et 2019, cette Initiative se félicite des progrès considérables enregistrés sur le continent en matière de transparence fiscale. Cela, grâce à la mise en valeur de deux volets essentiels : la sensibilisation et l'engagement politique en Afrique, le développement des capacités des pays africains en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements.

Les réseaux d'échange d'informations des pays africains se sont élargis. De 2 523 en

2018, ils ont atteint 3 262 relations bilatérales en 2019, indique le rapport. Cette extension est essentiellement liée à l'adhésion croissante de plusieurs pays africains à la Convention sur « l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale », souligne l'Initiative Afrique.

Entre 2014 et 2019, l'échange de renseignements a permis à huit (8) pays africains de recouvrer 189 millions de dollars de Recettes fiscales supplémentaires, précise-t-on.

Selon la « Transparence fiscale en Afrique 2020 », le nombre de demandes de renseignements fiscaux a augmenté de 48 % entre 2018 et 2019.

L'IA a développé deux principaux éléments en matière de demande de renseignements fiscaux : la norme d'échange de renseignements sur demande (ERD) et la norme d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR).

Malgré ces progrès considérables enregistrés dans la transparence fiscale en Afrique, l'Ini-

tiative Afrique estime que l'un des défis à relever par le continent reste l'expansion des « connaissances sur l'échange de renseignements au-delà de l'unité d'échange de renseignements afin qu'il devienne réellement un outil d'appui aux autres fonctions de l'administration fiscale ».

Si « l'Afrique souhaite mettre un terme à la politique de la main tendue et prendre en main son propre destin », elle doit changer « le paradigme du financement de son propre développement ». Pour y réussir, elle « a besoin d'un mécanisme de financement adéquat, prévisible, durable et intégré pour soutenir son développement. » C'est pourquoi « les pays africains doivent s'efforcer de lutter contre la corruption et les flux financiers illicites ».

Notons que l'IA compte au total 32 pays africains, dont le Mali qui y a adhéré en début 2020. Le Mali attend toujours le lancement de son programme d'accompagnement qui va lui apporter une assistance technique, l'installation d'une unité d'ER. Il n'a donc pas encore de ressources et d'outils ER ni non plus de délégation de la fonction publique d'autorité compétente.

L'Initiative Afrique est soutenue par la Commission de l'Union africaine et le Forum mondial.

■ FT



Plainte de plus en plus récurrente des assurés de l'AMO : De sérieux doutes sur la compétence du directeur général de la Canam, Mahamane Baby



Encore une fois, le régime IBK a donné une preuve de son incurie et de son mépris pour les Maliens à travers la nomination de Mahamane Baby à la tête de la Caisse nationale d'assurance maladie (Canam), une boîte hautement importante pour les Maliens. Cette nomination montre à suffisance le manque de considération pour le mé-

rite comme principal critère de choix. En effet, depuis quelques temps, nous avons la preuve de l'incompétence de Mahamane Baby bombardé à la tête de cette boîte qui croule sous le poids des problèmes : la grève des pharmacies, la suspension des cartes simples alors que les cartes biométriques ne sont pas disponibles, la rupture unilatérale du contrat de

460 agents d'appui des espaces Amo installés dans certaines structures sanitaires en violation des dispositions réglementaires en vigueur dans notre pays, la souffrance infligée aux victimes de traumatisme avant d'être opérés...

En dehors des pharmacies en grève, notamment en boycottant l'Assurance maladie obligatoire pour obliger la Canam à régler les arriérés qui s'amoncellent, de l'avis de plusieurs observateurs, les dysfonctionnements et d'autres problèmes qui discréditent l'Assurance maladie obligatoire font que les assurés envahissent les bureaux de la Canam, mettant en danger la santé des agents et des assurés, surtout en cette période de Coronavirus. En effet, aucune disposition eu égard aux risques de contamination n'a été prise. Une situation qui s'est d'ailleurs soldée par la contamination effective de certains agents qui ont fini par chopper la Covid-19.

Notons que cette contamination a été probablement favorisée par le manque de précautions pour des agents épuisés qui, contrairement aux autres agents des services publics qui font la demi-journée, travaillent de 7 heures 30 à 16h, cherchant à servir des centaines de personnes qui les envahissent dans des bureaux étroits et mal aérés.

S'agissant de la délivrance de la carte biométrique de la Canam, seul document valable pour bénéficier des prestations de l'Assurance maladie obligatoire (Amo), c'est un calvaire interminable auquel sont soumis des assurés de l'Amo qui ne se sont pourtant encore fait enrôler. Tous les assurés s'accordent à dire que l'accès à la carte biométrique de la Canam est devenu un véritable parcours de combattant caractérisé par le non-respect du délai de délivrance précédemment fixé à 45 jours après l'enrôlement. Malheureusement, les assurés attendent plusieurs mois après leur enrôlement avant de mettre la main sur le précieux sésame.

Entre temps, ces pauvres assurés sont privés

de toutes les prestations de l'Amo, quand bien même les prélèvements au titre de l'Amo continuent allégrement. Quelle injustice à l'encontre des pauvres ayants-droits qui payent la faute d'une administration dirigée par un cadre incompetent et non préparé pour un tel poste d'une si grande responsabilité sociale ! A cause de cette situation, les plaintes des assurés tombent les unes après les autres, sans aucune réponse satisfaisante de la part de la Direction générale de la Canam dirigée par Mahamane Baby.

Le cas le plus illustratif c'est celui d'un jeune assuré de l'Amo qui raconte son aventure : « J'ai été enrôlé depuis janvier 2020. L'agent chargé de l'enrôlement m'avait demandé de passer dans 45 jours pour récupérer ma carte biométrique. Trois mois après, je suis passé, la carte n'était pas encore disponible, ils ont avancé une défaillance technique comme argument. Jusqu'à présent, je cours derrière ma carte. Pire, je suis privé de prestation même avec la fiche d'enrôlement. Aucune action concrète ou argument valable n'est avancé par l'équipe de Baby ».

Nous vous proposons le récit d'un autre as-

suré, victime de cette même pratique depuis presque un an. Selon lui, en juillet 2019, il a effectué l'enrôlement de sa vieille mère et de son dernier né.

Et, jusqu'à la date d'aujourd'hui, les enrôlés n'ont pas pu mettre la main sur leur carte, après moult déplacements entre le bureau de l'INPS de la Commune IV du district de Bamako et l'annexe de la Direction générale de la Canam.

A cela, il faut ajouter les victimes de traumatisme qui sont obligés de se transporter à la Canam, quel que soit leur état, pour obtenir le visa de la Canam pour se faire opérer. Le médecin recruté à cet effet par la Canam n'est presque jamais sur place et il arrive qu'un accidenté passe une bonne partie de la journée dans une ambulance ou même une voiture inadaptée à son état, garée près de la Direction générale de la Canam, pour espérer le voir et obtenir sa signature en guise de feu vert de la Canam pour que le chirurgien puisse passer à l'acte opératoire.

Dans les structures médicales, les dysfonctionnements de la Canam gênent beaucoup les praticiens tiraillés entre le devoir de sauver

des vies et l'absence de documents de l'Amo en règle, faute d'une administration qui semble désormais dépassée par l'engouement affiché par les populations.

Nous ne saurions être exhaustifs sur les griefs soulevés par les assurés contre la Canam, tellement ils sont nombreux. En tout cas, avec Mahamane Baby à la tête de la Canam, tout y est déréglé, voire désordonné et ça va dans tous les sens.

Ces dysfonctionnements notoires, inadmissibles, sont imputables à l'incompétence de l'actuel directeur général dont le seul critère qui a prévalu à sa nomination, c'est son appartenance au parti présidentiel. Faut-il alors sacrifier la Caisse nationale d'assurance maladie sur l'autel de l'appartenance politique ? Des gestionnaires de talents, formés et préparés pour gérer à succès une telle structure, cela ne manque pas au Mali pour continuer à s'accommoder de la gestion de Mahamane Baby qui risque de conduire la Canam à la catastrophe.

■ **Boubacar PAÏTAO**

SAER EMPLOI
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

IBK Démission : Le M5-RFP persiste et signe



Quelques jours seulement après le départ de la mission de haut niveau de la Cédéao de notre pays, le Mouvement du 5 juin- Rassemblement des Forces Patriotiques, est sorti de sa réserve pour rappeler à l'opinion nationale et internationale que la crise malienne ne se résume pas au seul contentieux électoral du deuxième tour du scrutin législatif. L'arrêt de la Cour constitutionnelle n'a été que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Décidément, les membres du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces Patriotiques n'abdiquent pas. Ils entendent intensifier les actions jusqu'à l'atteinte de leur objectif qui n'est rien d'autre que la démission du Président IBK et de son régime. Pour eux, la crise socio-politique a atteint son paroxysme. C'est l'existence même du pays qui est en jeu. Dans un communiqué, signé par une des têtes de proues du mouvement, Choguel Kokalla Maïga, le Comité Stratégique du M5-RFP réaffirme que le combat du mouvement est de sauver le Mali menacé de disparition en tant que nation, démocratie et République. « Et Monsieur Ibrahim Boubacar Keïta qui porte l'entière responsabilité de cette sinistre perspective pour notre Pays, doit, par conséquent, démissionner avec son régime.

Sur ce point, le Communiqué de la Médiation reste muet et laisse sans réponses les at-

tentes et aspirations profondes du Peuple malien ».

Mieux, il affirme que le M5-RFP a constaté qu'il y a une tentative délibérée de l'isoler et de le marginaliser parce que le Communiqué du 19 juillet 2020 de la Mission insinue qu'excepté le M5-RFP, toutes les délégations rencontrées auraient adhéré aux propositions de sortie de crise de la médiation. « Que la Mission de Cédéao soit en accord avec les soutiens traditionnels du régime en place, cela va de soi. Mais, il reste constant que plusieurs parties prenantes, qui se sont publiquement exprimées, ont apporté un démenti formel à leur acceptation supposée des mesures proposées par la Mission », indique le communiqué.

Très déterminés à en découdre avec le Président IBK, le M5 estime que le Mali traverse une crise très profonde. A les en croire, en ramenant ainsi le règlement de la crise malienne à des questions purement électorales et à l'entrée du M5-RFP dans un gouvernement dit « d'union nationale », la Médiation de la Cédéao méconnaît gravement les objectifs de refondation de l'Etat du Mali nourris par les Maliennes et les Maliens à travers ce vaste mouvement populaire.

Pour eux, les conclusions de la Cédéao constituent une entorse à la loi fondamentale qu'est la Constitution. En ce sens que les arrange-

ments institutionnels proposés par la Mission de la Cédéao conduiront droit le Mali dans l'abîme.

« C'est ainsi que la Cour constitutionnelle, irrégulièrement reconstituée par six (6) membres au lieu de neuf (9) telle que proposée par la Médiation, serait appelée à reformer des arrêts insusceptibles de recours, oubliant que la même illégalité frappant le second tour avait déjà compromis les chances d'autres candidats dès le premier tour. La fraude corrompant tout, on ne pourrait légalement faire droit aux prétentions des seuls candidats du second tour des législatives, en ignorant que les mêmes conséquences devraient être tirées pour les cas de contestations du premier tour. En conséquence, la seule solution juridiquement soutenable et politiquement juste reste et demeure la dissolution pure et simple de l'Assemblée nationale », peut-on lire dans le communiqué.

Les tares de la gouvernance d'IBK

Ils fustigent la gouvernance du Président Ibrahim Boubacar Keïta comme étant responsable de détournements massifs documentés des fonds alloués à la reconstruction des forces de défense et de sécurité, de violations récurrentes de la Constitution : violation du serment de l'article 37 de la Constitution, violation du principe de séparation des pouvoirs, instrumentalisation et délégitimation des institutions de la République, atteintes à l'intégrité territoriale et perte de souveraineté sur des pans entiers du territoire national, confiscation des principes républicains garantissant l'alternance démocratique.

Le M5-RFP exige que des commanditaires et complices des tueries et exactions commises contre les manifestants à mains nues par les Forces spéciales antiterroristes (Forsat) dans les rues, domiciles et lieux de culte soient traduits devant la justice. Le M5-RFP réitère aussi sa demande de libération de l'Honorable Soumaila Cissé, Chef de file de l'opposition.

■ Ibrahim Sanogo

Médiation des chefs d'état de la CEDEAO au Mali : Lettre ouverte du cinéaste Cheick O Sissoko



Messieurs les Chef d'Etat de la CEDEAO,

Nous exprimons toute la gratitude du Peuple malien pour Vos initiatives et efforts inlassables à la recherche d'une solution négociée à la crise de gouvernance que traverse le pays. Cela est à Votre honneur de mandataires des peuples frères, voisins ou distants, qui ont souci du Mali.

Le Peuple malien est un peuple digne et mature, même si cela ne s'est pas toujours reflété dans les attitudes et comportements de certains de ses dirigeants accidentels et animateurs de l'Etat. Pour preuve, depuis plus d'une dizaine d'années, une crise de confiance règne entre les populations maliennes et leurs gouvernants. En règle générale, le discrédit avéré de la chose politique frappe tous ceux qui sollicitent des suffrages, supposés ne venir aux affaires que pour se servir, en bandes organisées, au lieu de servir la Nation.

Depuis l'arrachée sanglante de la démocratie

pluraliste, en 1991, le pays, sous la 3^è république, replongea peu à peu dans les eaux troubles de la corruption et de la délinquance financière, de la gabegie et des abus en tout genre. Le système vomi, balayé au prix du sang, se remit en place en toute impunité. Un pourrissement allant jusqu'à transformer le jeu électoral en un grand marché ou tout s'achète : achat de conscience ; vente aux enchères des voix d'électeurs ; trafic de cartes NINA et de cartes d'électeurs ; vices d'invalidation des votes ; achats des présidents et assesseurs des bureaux de vote pour la falsification des résultats ; achat des juges électoraux ; et, comble de dissolution : l'achat aussi de la voix des élus à l'Assemblée Nationale.

Ces vices et travers n'ont, certes, pas commencé aujourd'hui. La mal gouvernance a conduit à une crise profonde de société, où plus personne n'a confiance en rien. Seul l'argent finit comme maître du jeu, et tout est bon

désormais pour en gagner : mentir, arnaquer, détourner, voler et même tuer. Pendant ce temps, d'énormes budgets sont décaissés et demeurent sans trace. Une criminalité transfrontalière a germé et prospéré au pied de cette gouvernance mal propre, avec son lot d'argent sale, d'argent facile, de fraudes en tout genre, de blanchiments et d'excès dans la débauche. On peut difficilement faire plus dans la malédiction. Combien de fonctionnaires et d'officiers milliardaires avez-vous dans vos pays respectifs ? Le cas du Mali défraie la chronique. Trouvez-vous cela normal pour un pays combien éprouvé, en guerre ? Ma première question, Messieurs les Présidents, peut-on construire une nation sur la base de tant d'inconscience et d'insouciance de ceux qui président aux destinées de la collectivité ? Sans Vous manquer de respect, allez-vous admettre que cela se passe dans vos pays respectifs ?

Je voudrais que Vous daigniez Vous pencher

sur le cas incontournable de Kidal, comme l'a évoqué S.E. Mahamadou Issoufou au Sommet du G5 Sahel en septembre 2019, à Ouagadougou. On admet aisément que c'est devant toutes ces injustices découlant d'une mal gouvernance chronique, aggravée au plus haut point par les pesanteurs d'un environnement hostile, que nos frères de l'Adrar ont à nouveau pris les armes contre l'Etat des prédateurs et fossoyeurs, se soldant par un conflit fratricide horrible, regrettable, avec des pertes de vie d'innocents, des violences qui endeuillent encore nos communautés.

L'usage des armes, autant le dire, est à mon avis un extrême désapprouvé. Des éléments étrangers mus par des intérêts inavoués sont venus greffer aux revendications de cette lutte d'intégration nationale des considérations raciales, sécessionnistes, religieuses et, n'ayant pas peur de le dire, le narcotrafic. Qu'a fait le régime d'Ibrahim Boubacar Kéita pour résoudre cette question de Kidal, vitale pour les Maliens ? Vous avez la réponse.

Les Maliens sont déçus. Le manque de crédibilité de nos hauts responsables, Vous en êtes des témoins privilégiés et même des premiers indignés. Cette situation affecte l'image de notre pays, la dignité de tout un peuple et de ses représentants, humiliés, de ses citoyens travailleurs honnêtes devenus la risée du monde. Non. Cela, nous n'allons plus l'accepter, plus jamais !

A présent, je m'en vais vous dire pourquoi j'ai décidé de Vous adresser cette lettre ouverte. La voix des Maliennes et des Maliens, de l'intérieur et de la diaspora, ne semble pas bien entendue. La demande de démission du Président IBK ne se fonde guère sur la seule mal gouvernance comme telle, difficile à évaluer en soi. Monsieur Kéita est accusé de fautes graves, pour lesquelles il doit répondre devant la loi. Ce qui est légal et constitutionnel.

M. Ibrahim Boubacar Kéita s'est rendu coupable de parjure, en violant son serment, en violant la Constitution et en violant la séparation des pouvoirs. Des faits actés.

M. Ibrahim Boubacar Kéita s'est rendu coupable de forfaiture et de haute trahison, en signant un accord de défense sans l'aval de l'Assemblée Nationale, document comportant des clauses restrictives sur la souveraineté de défense. Toutes choses qui l'ont bloqué (selon ses propres aveux) dans sa volonté d'équipement de notre Armée en moyens aériens.

Comme si cela ne suffisait pas, Chef suprême des Armées, il a tenté de soustraire à la justice ses proches corrompus mis en cause dans des détournements par surfacturations et achats de matériels inopérants (avions cloués au sol, blindés factices...). Il aura à jamais sur la conscience la mort de nos milliers de soldats sacrifiés, livrés à la boucherie, et la souffrance de leurs veuves et orphelins, délaissés, abandonnés.

M. Ibrahim Boubacar Kéita s'est rendu enfin coupable de crimes de sang, en ayant recours de manière illégale à la force antiterroriste, FORSAT, pour réprimer des manifestations pacifiques, d'abord à Sikasso, et maintenant à Bamako, et cela continue ailleurs, faisant 23 morts et plus de la centaine de blessés ; sans oublier les près de 15000 victimes civiles et militaires, au Nord et au Centre du pays, et quelques 400 villages détruits. Le régime poursuit malencontreusement les intimidations et arrestations de leaders du Mouvement, dont des

jeunes patriotes. Cela est inadmissible. Je vous épargne le recours faits aux techniques des casseurs infiltrés et briseurs de grève pour confondre et discréditer le Mouvement M5-RFP, en saccageant des biens publics et privés. Les preuves existent et seront versés au dossier judiciaire. Nos consignes de nonviolence sont attestées, et les thèses de débordement, fumeuses.

Messieurs les Chefs d'Etat, Vous projetez de venir en terre africaine du Mali, chez Vous, c'est Votre droit, et Vous serez les bienvenus, l'hospitalité pour nous étant sacrée.

Vous voulez qu'ensemble, en famille, nous puissions dialoguer davantage afin de trouver une issue honorable et pérenne à cette révolte populaire, car il ne s'agit pas d'un mouvement d'opposition, même si des opposants y sont. Pour nous, l'issue doit être juste pour être durable.

Nous avons entendu de vos émissaires que le départ du Président de la République est une ligne rouge à ne pas franchir. En fait, Vous pensez pouvoir demander au Peuple malien de ne pas poursuivre et démettre son élu à la magistrature suprême, alors qu'il a manifestement violé la loi et la Constitution dont le Peuple l'avait fait gardien. Qu'est-ce à dire ? En somme, on voudrait nous imposer d'accepter le parjure, la forfaiture et la haute trahison,

les assassinats délibérés. Je n'ose commenter pareille audace car nous Vous respectons. Mais, pourquoi se dote-t-on alors de lois ?

Au nom de quoi, un Chef d'Etat serait-il au-dessus des lois pour ne pas répondre des fautes gravissimes commises par lui, quand la loi a souverainement prévu la poursuite et la sanction ?

Certains parmi Vous ont encore l'estime de nos peuples, prenez donc garde à ne pas Vous compromettre à vouloir sauver coûte que coûte un des Vôtres. Ce serait grave, car ce n'est pas une question de personne. Votre solidarité doit être au bénéfice exclusif de nos populations et non s'avérer une complicité syndicale contre elles.

Si cela ne Vous dissuade pas de Vous engager dans une mission formelle, à l'issue connue, malgré la répression programmée qui ne saurait être la solution, nous prenons à témoin les peuples frères de la CEDEAO et d'Afrique et l'opinion internationale. Aucun Président n'a à craindre un soi-disant "syndrome malien", tant qu'il n'enfreint pas gravement aux lois de son pays. Les lois nous protègent tous, ou du moins, c'est ce qui se doit.

Nous reprochons au nôtre sa gouvernance et celle de son régime, et dénonçons son incompetence et les frasques inacceptables de son clan. Mais, c'est surtout pour les accusations fondées de préjudice à la Nation, comme exposées plus haut, qu'il est appelé par le Peuple malien à rendre sa démission. S'il persiste, nul doute que le Peuple saura décider de son sort.

Un nouveau jour se lève sur le pays de Modibo Kéita, l'espoir de la renaissance du Mali. Que nul ne s'y méprenne pour tenter de le briser. Une conférence souveraine prendra en compte les attentes de toutes les composantes nationales. Nous ne désespérons pas de voir nos parents de Kidal regagner au plus vite leur place dans la république débarrassée de la mauvaise graine dans les Institutions dévoyées. Avec toutes nos familles réunies, y compris la Diaspora forte de plus de 4 millions d'âmes, nous rebâtirons, dans la paix des cœurs, notre Nation porteuse de son destin africain d'humanité et de dignité.

Le Mali nouveau, MALI KOURA, sera encore plus beau de sa mixité métissée, plus fort de la foi commune, plus riche de sa diversité et plus prospère, à jamais terre africaine d'accueil.



5 présidents de la CEDEAO au Mali : Feront-ils mieux que Jonathan ?

La médiation menée par Goodluck Jonathan s'est soldée par un flop intégral en raison d'une lecture superficielle et une approche des problèmes maliens. Ce jeudi, 23 juillet, c'est au tour de 5 Présidents en exercice de tenter d'arracher un accord entre le pouvoir et le M5-RFP.

Malgré le fiasco de la médiation Goodluck Jonathan, la CEDEAO ne désespère pas d'obtenir un gentlemen's agreement dans la lancinante crise malienne. Cette fois-ci, l'odyssée diplomatique est conduite par cinq actuels Chefs d'Etat en personnes.

L'un est pondéré dans ses propos autant qu'il est actif et proactif dans son rôle de dirigeant. Placide comme ces sages mourides que rien ne peut distraire du sens du devoir, il a fait du "Sénégal d'abord" non pas un slogan creux, mais une réalité traduite en actes concrets. Il est pugnace sans en avoir l'air, déterminé sans fanfaronnade, et fin stratège sans se laisser aller au triomphalisme. Il a pour nom Macky Sall.

L'autre a fait de la minutie une vertu de la gouvernance, et du pragmatisme un pilier de la politique. Gouvernant énergique malgré son âge avancé, il ne se contente pas de rester

dans sa tour d'ivoire pour proclamer l'excellence, bien au contraire. Il s'est toujours situé à l'exact opposé de la doctrine dite des « Rois fainéants ». Il est de la trempe de ces Présidents qui prônent le travail tout en travaillant eux-mêmes d'arrache-pied, qui professent le labeur tout en étant eux-mêmes des bosseurs accomplis, et qui dépensent les deniers publics pour « la grandeur et l'honneur » de leur nation. Il est connu par ses initiales ADO.

Le troisième est un homme sans excès ni fanfreluches. Pétri du sens des responsabilités devant son peuple et devant l'histoire, il a fait de sa fonction un sacerdoce et non une sinécure. Se tenant loin des rivages du narcissisme et de l'orgueil inutile, il avance sans bling bling sur les dunes du dévouement pour sortir son pays du sous-développement. Lui n'est « pas un fou du pouvoir » car, sans être le moins du monde rejeté de son peuple, il a pris la décision de ne pas goûter au péché ardent des au-

tocrates africains, et donc de ne pas se cramponner outre mesure aux ors du pouvoir. Homme de raison et de mesure, il a prodigué à ces homologues cet axiome devenu célèbre : « J'ai beau retourner la question dans tous les sens, j'en suis arrivé à la conclusion que nul n'est irremplaçable à la tête d'un Etat. » Vous l'avez reconnu. Il s'agit de M. Issoufou. « I'm busy ! » « Je suis occupé ! » Voilà la réponse péremptoire que Nana Akufo-Ado donne aux médias occidentaux chaque fois que ceux-ci le sollicitent pour une demande d'interview. A 70 ans passés, le Président ghanéen, avocat de son état, dont on dit qu'il bosse quotidiennement de 8h à 21h, est réputé pour être un bourreau du travail, un superviseur pointilleux et un « Commandant in chief » qui est sans cesse au four et au moulin. Dirigeant entreprenant, persévérant et « collé au terrain », comme le décrivent ses compatriotes, Mister Akufo-Ado a fait de la compétitivité du Ghana son obsession. N'a-t-il pas, chose rarissime en Afrique, refusé l'aide du FMI pour financer son programme de développement ? Cet homme, qui a rétorqué à Macron les yeux dans les yeux, en 2018, que « Le Ghana n'avait aucun complexe d'infériorité vis-à-vis de la France », est décidément une perle rare. Le cinquième, Mahamadou Buhari n'a été élu président de la République qu'après de nombreuses tentatives infructueuses pour une raison simple : beaucoup de grands électeurs avaient peur de sa détermination et de sa rigidité en matière de lutte contre la corruption.

Arrivé aux affaires, il tente avec quelques succès de nettoyer les écuries d'Augias mais sa lutte acharnée contre Boko Haram lui laisse peu de répit. Ce n'est donc pas un hasard s'il a été appelé en renfort et invité au dernier moment à la délégation.

Avec la venue de ces Chefs d'Etat faut-il déborder d'optimisme ? En d'autres circonstances, oui. Cependant, pour remédier au problème malien actuel, loin de là. Car, les quatre hôtes ont beau être respectables et remarquables, ils n'atterrissent pas en territoire conquis émotionnellement. Pour l'écrasante majorité des Maliens, la CE-DEAO n'est autre chose que l'Ordre des Présidents en exercice. Et, malheureusement, le passage de Goodluck Jonathan n'a fait que conforter cette idée au sein de l'opinion publique nationale.

L'erreur du Nigérian est d'avoir fait une analyse réductrice et simpliste de ce qui est pourtant une crise complexe et abyssale. Si Macky Sall, ADO, Issoufou et Akufu-Ado veulent avoir une infime chance de succès, ils devront aller au-delà de la lecture superficielle, mais aussi au-delà de leur posture de principe.

Soyons objectifs. IBK, pour moult raisons dont il peut difficilement se dédouaner, est rejeté voire honni par un pourcentage très majoritaire de Maliens. Et, circonstances aggravantes et accablantes, ce sentiment de rejet s'est accentué depuis l'usage insensé de balles réelles contre la population par une unité des forces spéciales.

Si « La démission d'un Chef d'Etat démocratiquement élu » est le Rubicon que la CEDEAO ne veut en aucune manière franchir, comment fera l'organisation sous régionale pour persuader la majorité des Maliens de s'accommoder d'un dirigeant qu'ils accusent de « forfaitures suprêmes » et surtout de « crime de sang » ?

Reconnaissons un mérite évident à la CE-DEAO. Ses passages dans notre capitale ont fait souffler une brise de retenue et exhaler un léger parfum d'accalmie. Il est maintenant de la responsabilité des cinq prestigieux médiateurs de comprendre que, le sang ayant été versé, l'heure commande de ne pas se limiter à tracer « une ligne rouge » qui a perdu tout sens sur les berges du fleuve Djoliba.

■ Ibrahim Sanogo

Mort de manifestants aux mains nues : Un Député français condamne "un régime despotique"



On le sait, les relations entre la France et les pays africains francophones sont souvent complexes. Ces relations sont déterminées par des intérêts géostratégiques et économiques qui font que les autorités françaises ferment les yeux sur certaines violations des droits humains et les atteintes fréquentes aux règles démocratiques les plus élémentaires. C'est ainsi que des pays comme le Congo, le Cameroun, le Tchad, le Togo et

bientôt la Côte d'Ivoire et la Guinée-Conakry voient leur dirigeant prolonger indéfiniment leur mandat en flagrante violation de la Constitution qui est tripataillée à l'occasion pour permettre une prolongation des mandats normalement limités à deux. Au Cameroun et au Tchad, le pouvoir s'est rendu coupable de tueries contre ce que l'on nomme terroristes ou indépendantistes et qui sont en fait des opposants politiques. En 2011, le massacre de



plus de 3000 personnes, dont une grande partie par les troupes fidèles à Alassane Dramane Ouattara, est resté impuni à ce jour, la Cour Pénale Internationale ayant acquitté Laurent Gbagbo des accusations de crime. Les 10, 11 et 12 juillet 2020, la Force Spéciale Anti-Terroriste au Mali (FORSAT) a été lâchée pour tirer sur la foule des manifestants essentiellement composés de jeunes et d'enfants. Le bilan de 24 tués par balles et plus d'une centaine de blessés a été dressé par l'opposition politique du Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP). Engagée au Mali dans la lutte anti-terroriste à travers la force Barkhane, la France n'a fait qu'appeler les parties en conflit à la retenue. C'est situation qu'un Député français vient de dénoncer à travers une lettre d'interpellation adressée à Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la France. L'Honorable Stéphane Peu interpelle la France sur son rôle de défenseur des libertés et des droits humains et condamne ce qu'il appelle « un régime despotique ».

Les tueries des 10, 11 et 12 juillet ont mis en évidence un visage du Président IBK que peu de Maliens lui connaissaient. Alors qu'il n'a jamais cessé de clamer son amour pour le Mali et les Maliens, et plus particulièrement la Jeunesse, le Président de la République a lancé la FORSAT derrière des jeunes gens et des enfants qui, à l'appel du M5-RFP, manifestaient leur colère contre un régime qui a longtemps montré ses limites dans la gestion du pays. La FORSAT, force exclusivement dédiée à la lutte anti-terroriste et entraînée pour tuer, a naturellement fait ce qu'elle sait le mieux faire : tirer sur les personnes. Sauf que dans le cas qui nous concerne les victimes n'étaient pas des terroristes mais des jeunes et des enfants qui exerçaient leur droit légitime à la désobéissance civile reconnue par la Constitution de Février 1992. Cette répression a réveillé chez des millions de Maliennes et de Maliens le souvenir douloureux des événements de Mars 1991 où des militaires maliens à la solde de Moussa Traoré ont tiré sur d'autres Maliens, là aussi des jeunes et des femmes.

La réaction aux tueries de juillet 2020 a été vive dans certains milieux intellectuels du Mali et s'est soldée par le retrait de la majorité présidentielle de partis politiques comme le MIRIA et l'ADP-Maliba. À l'international, plus particulièrement en France, c'est la voix d'un



élu à l'Assemblée nationale française, l'Honorable Stéphane Peu, qui s'est fait entendre à travers une correspondance adressée au ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, Yves Le Drian. Dans sa lettre, l'Honorable Stéphane Peu, élu dans la 2ème circonscription de Seine-Saint-Denis, rappelle « les conditions extrêmement troubles dans lesquelles se sont déroulées les élections législatives des 29 mars et 19 avril derniers ». Il poursuit en évoquant les manifestations de rue qu'a connues Bamako en ces termes : « Les manifestations organisées ces derniers jours et en particulier les 10 et 11 juillet, ont été insupportablement réprimées : plusieurs morts, plus d'une centaine de blessés et de très nombreuses arrestations ».

Si les nombreux morts et blessés issus de la répression indignent au plus haut point l'Honorable Stéphane Peu, c'est aussi parce que « La force spéciale antiterroriste (FORCAT) (sic) formée par la France, semblent (sic) avoir activement participé à la répression du pouvoir en place ». Et le Député français de poursuivre : « Or il est primordial que notre pays, engagé au Mali depuis 2014 dans le cadre de l'opération Barkhane, ne mêle pas la lutte contre le terrorisme islamiste et soutien à un régime despotique qui se discrédite en tirant sur sa jeunesse ». Après avoir rappelé que sa circonscription est habitée par de nombreux Maliens et qu'il se soucie de ce fait du sort fait à leurs compatriotes vivant au Mali, l'Honorable Stéphane Peu s'«étonne que la France (...) ne se soit pas encore exprimée publiquement sur la situation et appelé de ses vœux à l'arrêt immédiat de la répression à l'égard de ce mou-

vement populaire ».

Certes l'Honorable Stéphane Peu en tant qu'«élu est libre de sa parole, ce qui n'est pas le cas de Jean-Yves Le Drian. Cependant, ce que le député français vient d'exprimer dans sa lettre est le sentiment de millions de Maliens tout aussi indignés que lui. C'est pourquoi la mission de conciliation de la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) composée de 05 chefs d'États de la sous-région ouest-africaine devra tenir compte avant tout du sentiment général au Mali exprimé par le M5-RFP. Si la nouvelle mission de haut niveau de la CEDEAO s'inscrit indiscutablement dans la ligne des recommandations faites par celle qui a été conduite par Goodluck Jonathan et que le M5-RFP a rejetées, alors la médiation africaine a de fortes chances d'échouer une nouvelle fois. Or un nouvel échec de la médiation surtout de ce niveau plongerait indubitablement le Mali dans le chaos. C'est pourquoi il est essentiel d'analyser la situation actuelle du Mali dans son entièreté et surtout ne pas oublier que la contestation portée par le M5-RFP est celle d'un peuple meurtri et fatigué des conséquences d'IBK qui ont fini de plonger le Mali dans un état de déliquescence jamais égalée. Il ne s'agit pas à l'heure actuelle de sauver IBK et son régime mais de sauver le Mali. Cela passe par des décisions courageuses susceptibles d'apaiser les cœurs et les esprits. Il faut espérer que les 4 ou 5 Chefs d'État de la CEDEAO attendus aujourd'hui à Bamako auront le courage de dire la vérité au Président IBK.

■ **Diala Thiény Konaté**

Tueries au Mali : Le député Stéphane Peu sermonne les autorités françaises et maliennes



Le député français Stéphane Peu de la 2ème circonscription de la Seine Saint Denis, n'a pas fait dans la dentelle en interpellant Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, sur la situation sociopolitique qui prévaut ici au Mali. Il exige aussi des explications aux autorités françaises sur le rôle de la FORSAT dans cette crise !

En effet, l'élu de la 2ème circonscription de la Seine Saint Denis s'étonne du fait que la France ne se soit jusqu'ici pas exprimée officiellement et publiquement sur cette crise, et s'offusque en outre du silence de son pays sur l'usage fait de la FORSAT, une force créée, selon lui, par l'aide de la France, dans la répression contre les manifestants ayant fait plusieurs morts et des blessés les 10, 11 et 12 juillet dernier !

Le député Stéphane Feu n'a pas non plus fait dans la main morte quant il s'agit de décrire le régime IBK. « **Force est de constater que l'opposition au Président malien Ibrahim Boubacar Kéïta est désormais chaque**

jour de plus en plus organisée. Rassemblée dans une union inédite sous le nom du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP), cette contestation porte aujourd'hui plusieurs revendications au premier rang desquelles figurent la démission du Président, et des mesures fortes pour mettre fin à la corruption, aux difficultés écono-

miques, sociales et sécuritaires que traverse le pays ».

Parlant des tueries des derniers événements, il note que « **la force spéciale antiterroriste (FORSAT), formée par l'armée française, semble avoir activement participé à cette répression du pouvoir en place** ». Or, s'indigne-t-il, « **il primordial que notre pays, engagé au Mali depuis 2014 dans le cadre de l'Opération Barkhane, ne mêle pas lutte contre le terrorisme islamiste et soutien à un régime despotique qui se discrédite en tirant sur sa jeunesse** ».

En termes clairs, l'élu de la 2ème circonscription de la Seine Saint Denis, exige que la France, par la voix de Jean Yves Le Drian, s'exprime officiellement et publiquement sur la crise au Mali, et particulièrement sur les contours de l'usage de la FORSAT !

A l'image de cet élu français, l'ONU aussi se dit préoccupée par l'intervention de la FORSAT dans la gestion des manifestations. « **Nous sommes particulièrement préoccupés par les événements survenus dans la capitale Bamako, vendredi dernier et pendant le week-end, où des forces spéciales (Force spéciale antiterroriste – FORSAT) auraient tiré des munitions létales lors d'affrontements avec des manifestants** ».

Pour l'ONU, « **il est essentiel que toutes les allégations des violations des droits de l'homme et d'actes de violence commis au cours des manifestations fassent l'objet d'enquêtes rapides, approfondies, transparentes et indépendantes et que les responsables répondent de leurs actes** ». La réaction officielle de la France Macronnienne est donc attendue !

■ Yama DIALLO



M5-RFP : Une trêve avant la nouvelle médiation

Alors que les Présidents du Niger, Nigéria, de la Côte d'ivoire, du Sénégal et du Ghana se rendent ce jeudi à Bamako pour tenter de trouver une issue à la crise malienne, le Mouvement du 5 juin - Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) a observé une trêve pour permettre aux Maliens de célébrer la fête de l'Aid el-Kebir.

Il s'agit des Présidents de cinq pays de l'Afrique de l'ouest et membres de la Cédéao, à savoir : Mahamadou Issoufou (Niger), Mahamadou Buhari (Nigéria), Alassane Ouattara (Côte d'ivoire), Macky Sall (Sénégal) et Nana Akufo-Addo (Ghana) qui doivent se rendre à Bamako pour trouver une sortie de la crise que traverse notre pays depuis une décennie.

Face à cette crise socio-politique, il faut rappeler que les médiateurs, envoyés en mission dans le pays par la Cédéao, ont proposé, dimanche, dernier la formation d'un gouvernement d'union nationale et d'une nouvelle Cour constitutionnelle pour résoudre le litige autour des résultats des législatives. Dans sa déclaration finale, la médiation ne se prononce pas expressément sur le maintien du Président de la République IBK, contesté par le M5-RFP qui ne cesse d'exiger sa démission.

Dans la déclaration finale, la délégation de la Cédéao demande la mise en place, de toute urgence, d'un gouvernement d'union nationale,

sur base du consensus, dont 50% des membres seront issus de la coalition au pouvoir, 30% de l'opposition et 20% » de la société civile

Mais la médiation souligne qu'aucune forme de changement non constitutionnel d'accès au pouvoir ne sera acceptée.

A cet effet, le M5-RFP reproche à la Cédéao, médiatrice dans la crise, d'être restée, jusqu'à la fin, muette sur ce point.

A cet effet, cette feuille de route s'est heurtée au refus des leaders du M5-RFP. Ceux-ci ont affirmé que la crise quasi existentielle que traverse le pays ne se limite pas aux questions électorales.

Issa Kaou N'Djim, le coordinateur de la CMAS et fidèle allié de l'Imam Mahmoud Dicko, s'est félicité auprès de la presse de l'annonce de la trêve, la qualifiant « de décision très responsable et sage ».

Ce geste d'apaisement ne signifie toutefois pas un adoucissement des revendications du M5-RFP mais vise à prendre en compte les diffi-

cultés du malien lambda et aussi à contrecarrer tout propos diffamatoire à leur rencontre. Alors que les barricades sont en train d'envahir les six communes du District de Bamako et ses environs, les pourparlers diplomatiques se sont poursuivis en coulisses chez l'Imam Mahmoud Dicko. Ce dernier a reçu les ambassadeurs au Mali de l'Union européenne, des Etats-Unis et de la France, à qui il a déclaré que la gouvernance au Mali devrait changer, si les portes du dialogue restaient ouvertes. Faudra-t-il noter que la logique du coup pour coup entre le M5-RFP et le pouvoir en place n'est pas acceptable, surtout lorsqu'elle se solde par des pertes en vies humaines et plusieurs blessés ?

Ce qui veut dire que la venue à Bamako, ce jeudi, de cinq chefs d'Etats, démontre l'inquiétude croissante que suscite l'ancien Soudan Français, pays pauvre confronté, depuis des années, à des violences multiformes nonobstant la présence remarquable des forces étrangères, notamment la Minusma et Barkhane.

Dans un climat d'exaspération nourrie, depuis des années, par l'instabilité sécuritaire liée aux violences djihadistes et intercommunautaires dans le centre et le nord du pays, le marasme économique ou une corruption endémique, la troisième grande manifestation contre le régime en place à l'appel du M5-RFP, le 10 juillet dernier, a dégénéré en quelques jours de troubles meurtriers à Bamako.

■ Ibrahim Sanogo





Kémi Seba sur la crise malienne : “IBK est, de nos jours, contraint de plier”

Kémi Seba, de son vrai nom Stellio Gilles Robert Capo Chichi est connu pour son combat panafricaniste. Le chroniqueur politique s'est, dans une vidéo, penché sur la crise malienne. En l'occurrence, si ATT a été incapable de gérer cette crise, IBK a enfoncé, selon lui, les choses.

Dans une vidéo postée sur sa page Facebook, le panafricaniste Kémi Seba partage sa vision des choses sur la présente crise que traverse le Mali. Le chroniqueur politique décrypte la genèse de la crise sociopolitique et développe comment Ibrahim Boubacar Keita, président de la République, a, selon lui, enfoncé le pays. D'après lui, cette crise est beaucoup plus complexe. À l'en croire, dire qu'elle est simple, consiste à mentir aux gens.

La genèse de la crise s'explique, selon lui, par l'arrivée au nord du Mali des différents groupes qui composent le MNLA. Lesquels groupes ont bénéficié de l'aide et des équipements de certains pays occidentaux qui ont contribué à la chute du guide libyen (Mouammar Kadhafi). Kadhafi avait, dit-il, cette capacité de réguler la région, les flux des populations, voire les

tensions parce qu'il savait parler aux différentes composantes de la population. Mais dès lors qu'il a été « lâchement » assassiné par l'oligarchie occidentale, déplore Kémi Seba, cela a entraîné des vagues de migration dont celles des mouvements Aqmi au Maghreb islamique et la plupart des milices Touaregs pros Kadhafi qui ont élu domicile dans le nord du Mali pour y trouver refuge. C'est à partir de là que le MNLA a constitué des milices pros Kadhafi et d'autres groupuscules ont pris des armes pour réclamer l'indépendance du pan septentrional, a-t-il soutenu.

D'où le début de cette crise en 2012. Puis de clarifier : « L'armée malienne est mise en déroute par le MNLA parce qu'elle n'a pas été suffisamment soutenue par le pouvoir central malien. Elle n'est pas stratégiquement soutenue, ni économiquement et même militairement par le pouvoir malien ».

Sur la crise du pays, l'analyse du chroniqueur reste toute simple : « C'est l'irresponsabilité chronique et la lâcheté chronique du gouvernement d'IBK qui ont entraîné cette situation dans laquelle le pays se trouve aujourd'hui ».

Puis d'aller plus loin : « Si l'ex-président Amadou Toumani Touré a été incapable de gérer la crise, IBK a enfoncé les choses. C'est dans la genèse de son parcours, IBK est un enfant, un produit de l'oligarchie occidentale qui croit en tout ce que la France fait dans le pays ».

Avec l'arrivée d'IBK au pouvoir, dit-il, on se dit qu'après le cauchemar d'ATT, il n'y aura plus de cauchemar. Mais il y a eu plus de cauchemars avec le gouvernement d'IBK : corruption, délitement de l'État, le népotisme. « IBK ferme les yeux sur la montée des revendications des groupes sécessionnistes », professe l'activiste, exprimant « la lâcheté endémique » du gouvernement IBK face à des milices qui gagnent au fil du temps le terrain par la destruction des lieux sacrés du pays (mausolées) ».

La sécurisation du Mali par l'armée française (Barkhane) est une pure plaisanterie pour le panafricaniste qui reste sûr que la France ne va jamais faire cela à la place des Maliens. Kémi Seba ovationne le récent regroupement des leaders politiques et autres leaders contre le régime d'IBK. Ces contestations que mène le M5-RFP sont, de son avis, identique à une résistance du peuple. Même s'il reconnaît que l'imam Dicko est encore capable de mobiliser plus de gens, le panafricaniste reste persuadé que Mahmoud Dicko peut être ouvert au dialogue pour une sortie de crise. Il a par ailleurs estimé que le président IBK est, de nos jours, contraint de plier. Ce, ajoute-t-il, par le fait qu'il (IBK) n'est plus légitime.

■ Mamadou Diarra

Me Mohamed Aly Bathily sur la crise malienne : « C'est Alpha Condé qui pousse la CEDEAO à ne pas accepter qu'IBK parte »

Complexité de la crise sociopolitique du Mali, voici une autre zone d'ombre de l'histoire révélée par Mohamed Aly Bathily, ancien ministre de la Justice. Aussi membre du M5, cet éminent avocat au barreau malien démasque ce qu'ourdissent IBK et son homologue de Guinée Conakry (Alpha Condé). Si on s'en tient à cette information, il est certes vrai qu'au-delà du Mali, Ibrahim Boubacar Keita bénéficie de l'accompagnement et du soutien de certains de ses homologues africains. En raison de ce fait, le diagnostic de la situation nationale nous amène à clairement comprendre que le pays est encore loin de voir le bout du tunnel de cette crise. Via cette courte vidéo, l'ancien ministre de la Justice trouve indignant l'ingérence du président guinéen dans cette crise que traverse le pays. De nos jours, le problème est plus que sérieux car, des gens qui disaient non au régime IBK ont enregistré des morts dans leur rang. Compte tenu de ce fait, des manifestations

continuent à émailler l'actualité du Mali. D'ailleurs, ils sont, de nos jours innombrables, ces citoyens qui plaignent pour la démission du président de la République et de son régime. Les causes de cette exigence de démission s'expliquent en ces termes : IBK et son régime ont échoué, les laisser faire le reste du mandat, c'est de s'asseoir pour voir le pays disparaître. Ainsi, c'est dans ce contexte de tristesse radicalisé par des frustrations que le président de la République de Guinée décide, selon Me Bathily, de venir en aide à son homologue Keita.

Comme si cela ne suffit pas, Alpha Condé qui est déjà secoué par les manifestants de son pays est, aux dires de l'avocat, en train d'inciter les chefs d'État membres de la CEDEAO à ne pas accepter que la rue fasse partir Ibrahim Boubacar Keita. D'où l'indignation de ce partisan du M5-RFP qui travaille d'arrache-pied pour le départ du régime en cours. « Le président guinéen Alpha Condé est impliqué dans

ce problème du Mali. C'est lui qui est en train de pousser les autres membres de la CEDEAO pour qu'ils n'acceptent jamais qu'Ibrahim Boubacar Keita quitte le pouvoir », s'indigne Mohamed Aly Bathily, poursuivant en ces termes : « Il (Alpha Condé) demande aux membres de la CEDEAO de faire tout pour que les Maliens ne puissent pas réussir à renverser le régime d'IBK ».

L'ex-ministre invite le président de la Guinée à s'occuper d'abord de son pays et de ses populations qui continuent de se tenir contre son régime. « Qu'il s'occupe d'abord de ses populations. On sait qu'il ne s'entend pas avec ses populations », explique-t-il, ému de cette ingérence. Et Me Bathily de s'exprimer sans cacher le chef d'État guinéen : « Qu'Alpha Condé s'occupe de la Guinée. Quand on me demande, je dirais qu'il a déjà tué les gens en Guinée. Cet homme sort sur la télévision guinéenne étant excessivement soulevé jusqu'à ce qu'il perde l'équilibre. Qu'il boive son alcool et laisse le Mali avec ses problèmes ». Selon l'ex-ministre, avant d'être au pouvoir, des présidents comme Alpha Condé plaignent pour la cause de la démocratie. Alors qu'en réalité, dit-il, ce sont des dictateurs. De telles pratiques doivent s'arrêter en Afrique. « Ça suffit, l'Afrique ne peut pas continuer avec ça », a-t-il confié.

■ Mamadou Diarra



UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Panier de la ménagère : Le citron dans nos assiettes

Le citron occupe une place de choix dans nos cuisines. On l'aime pour sa chair juteuse, sa saveur qui oscille entre acide et amère. Fruit tonique, riche en vitamine C, il est aussi source de bienfaits pour l'organisme. Ainsi dans notre panier de ce mois nous avons le citron qui bonde actuellement nos marchés. Plein de caractère, le citron vert est un fruit tropical, festif et convivial, qui possède un arôme caractéristique qui dynamise nos plats et cocktails. Aucune partie du citron, ni du citronnier n'est à jeter, du fruit aux feuilles en passant par les écorces. Cet épineux plus adapté aux zones tropicales, résiste peu aux conditions climatiques du Sahel. Car il a une durée de vie qui atteint parfois 100 ans. Selon certaines personnes, il permet de se protéger contre les mauvais sorts, en en conservant

juste sur soi.

Son jus est reconnu pour ses propriétés diététiques. C'est un puissant nettoyeur qui régénère en même temps le système digestif troublé souvent par une mauvaise alimentation. En effet, il dissout et élimine les graisses, car c'est le meilleur des remèdes naturels pour les mains. Il les blanchit, les adoucit, satine la peau, en possédant une action adoucissante sur la peau qui est une valeur pour une bonne santé. En cas de rhume, certains l'utilisent avec du miel pour retrouver une meilleure santé.

"C'est aussi un allié de choix pour la perte du poids, la santé. Le régime citron contribue à la détox et au travail du système digestif. Sa consommation régulière le matin à jeun favorise le travail du foie et de la vésicule biliaire

grâce à son effet diurétique.

Par contre il n'est pas conseillé de le garder en bouche car il a un effet acide qui peut fragiliser l'émail surtout s'il est en contact prolongé avec les dents. Il est déconseillé en cas d'ulcères et autres pathologies digestives liées à l'acidité", explique Dr. Moribou Traoré médecin nutritionniste.

Au Marché de Boulkassoumbougou en Commune I du district de Bamako, ce fruit aux multiples utilités est beaucoup disponible en cette période hivernale et les vendeuses se frottent les mains.

"Je parviens à gagner par jour entre 5 000 F et 8 000 F CFA. Je vends le sachet à 500 F CFA. Je prends le sac", explique Awa Diarra, vendeuse à Boulkassoumbougou.

Le citron renferme une grande quantité de potassium ce qui explique que malgré sa saveur acide, il n'est pas acidifiant mais alcalinisant vu qu'il renferme du calcium ainsi que du fer.

■ **Aïchatou Konaré**



Au Sénégal Mody NIANG : “Macky a pratiquement privatisé l’État au profit de sa famille, de sa belle-famille...”



L'inspecteur de l'Education à la retraite revient à la charge. Dans une nouvelle contribution, Mody NIANG, s'appuyant sur la controverse suscitée par les quatre rapports publiés par l'Inspection générale d'Etat (IGE), trouve que les Sénégalais s'indignent pour rien. Selon lui, c'est Macky SALL qui n'a rien à faire des rapports qui lui sont remis. Le mercredi 15 comme le jeudi 16 juillet 2020, j'ai été appelé parfois tôt le matin pour des journalistes qui me demandaient mon avis sur la présentation enfin du Vérificateur général de l'Inspection général d'Etat (IGE) des rapports publics sur l'état de la Gouvernance et de la Reddition des Comptes 2016, 2017, 2018, 2019 au Président de la République. Le lendemain jeudi, d'autres reviennent à la charge pour me demander cette fois-ci mon avis sur la “colère” du président-politicien qui, lors du Conseil des Ministres de la veille, avait “instruit” les ministres et autres assujettis, de faire leurs déclarations de patrimoine dans les

45 prochains jours (30 août au plus tard). Je présente mes excuses à mes amis journalistes qui m'ont appelé pour solliciter mon avis sur les deux cas. J'ai décliné évidemment l'offre et ma réponse laissait parfois une impression d'énervement qui ne leur était point destiné. En m'interpellant, ils faisaient leur travail. Mon énervement était plutôt dirigé contre le président-politicien qui n'a aucun respect pour nous, et peut-être aussi, contre ce peuple sénégalais qui avale passivement toutes les couleuvres. Comment peut-on faire d'un événement, en tout cas d'un événement qui mérite de retenir l'attention, la présentation du Vérificateur général de l'Inspection général d'Etat (IGE) des rapports publics sur l'état de la Gouvernance et de la Reddition des Comptes 2016, 2017, 2018, 2019 au Président de la République en 2020 ? Manifestement, le président-politicien ne tenait pas à ce que le Vérificateur général les lui présente et surtout qu'ils soient diffusés – j'ai choisi à dessein ce

qualificatif. Il n'y avait vraiment rien de nouveau sous le soleil. En effet, quel est l'intérêt de ces “petits” rapports qui sont des résumés même importants, comparés aux vingt-cinq (25) dossiers de l'OFNAC qui dorment sur le bureau du Procureur de la République et aux autres, très nombreux, qui gisent sous le coude du président-politicien ? Quel sort sera-t-il réservé à ces quatre rapports publics tardifs ? La réponse est connue d'avance de tout le monde : dans une semaine ou deux, on n'en reparlera plus et le pillage de nos maigres ressources continuera de plus belle, les gestionnaires ne craignant aucune sanction, qui n'a pas de place dans la gouvernance “sombre et vicieuse” du président-politicien. J'ai répondu avec le même énervement à la question sur la “colère” du président-politicien qui se moque de nous au point d'attendre sept ou huit ans pour “instruire” tous les assujettis à la déclaration de patrimoine de s'acquitter

de ce devoir avant le 30 août 2020. Il se moque de nous car la loi portant déclaration de patrimoine date du 2 avril 2014 (n° 2014-17) et le décret d'application n° 2014-1463 du 12 novembre 2014. Si le décret n'a pas été modifié entre-temps, son article premier dispose :

- **Le Président de l'Assemblée nationale,**
- **Le Premier Ministre,**
- **Le Président du Conseil économique, social, et environnemental,**
- **Le Premier Questeur de l'Assemblée nationale** ».

S'y ajoutent, selon le même article « tous les administrateurs de crédits, les ordonnateurs de recettes et dépenses et les comptables publics effectuant des opérations portant sur un total annuel supérieur à un milliard (1.000.000.000) de francs CFA. » Le Président de la République n'est pas cité ici parce que la Constitution l'assujettit déjà à la déclaration de patrimoine une fois élu. En effet, aux termes de l'article 37 de la Constitution du 22 janvier 2001 – s'il n'a pas été modifié entre-temps –, « le Président de la République nouvellement élu fait une déclaration écrite de patrimoine déposée au Conseil constitutionnel qui la rend publique ». Ce "nouvellement élu" doit être précisé car, après son élection de 2012, il a vraiment pris son temps pour s'acquiescer de cette obligation constitutionnelle. Peut-être, le patrimoine était-il très, peut-être trop substantiel. Une fois réélu, il devait être assujéti à la même obligation constitutionnelle. L'esprit de cette obligation, selon le profane que je suis, c'est que chaque fois qu'il termine un mandat, on devrait comparer le nouveau patrimoine avec le précédent, pour s'assurer que, entre-temps, il ne s'est pas exagérément enrichi sur le dos du pauvre contribuable.

Selon une information qui circule dans les réseaux sociaux, il aurait déposé une nouvelle déclaration de patrimoine au Conseil constitutionnel. Le patrimoine est détaillé et l'origine précisée. Ce qu'on constate, c'est qu'il a pris de la taille et du poids par rapport au premier. Et tout n'est certainement pas déclaré. Si l'information est avérée, les patrimoines des an-

ciens présidents français sont des nains par rapport à son monstre. Pourtant, François Mitterrand a été plusieurs fois ministre et député avant d'être élu et réélu Président de la République, pour quatorze ans. Jacques Chirac était déjà Secrétaire d'État en 1967, puis ministre, Premier Ministre, Maire de Paris pendant dix-sept (17) ans, avant d'être Président de la République pendant douze (12) ans. Pourtant, la France est la sixième, peut-être la septième puissance économique, financière et militaire du monde, pendant que notre cher Sénégal est en bonne place parmi les vingt-cinq (25) pays les plus pauvres et les plus endettés du monde. Quel paradoxe !

Pour revenir à son injonction, celle de notre président-politicien donnée à ses ministres de faire leurs déclarations de patrimoine avant le 30 août 2020, c'est vraiment du cinéma, de la comédie, comme il en a l'habitude. Considérez le nombre des gestionnaires de deniers publics assujéti à la déclaration de patrimoine ! Combien doivent-ils être, conformément à l'article 2 de la loi n° 2014-17 du 2 avril 2014 ? Certainement des milliers. Malgré tous les efforts fournis par l'ancienne présidente de l'OFNAC pour convaincre les assujéti de faire leurs déclarations, peu d'entre eux s'en sont acquittés.

Le grand nombre, composé des plus riches, a carrément refusé, étant sûr que la loi portant déclaration de patrimoine n'était pour le président-politicien qu'un trompe-l'œil, comme l'était d'ailleurs l'OFNAC, qui devait recevoir les déclarations. Ils sont nombreux, les riches à milliards, qui ne feront jamais honnêtement de déclarations de patrimoine. Ils craignent comme la peste que leurs fortunes immenses soient connues, ne serait-ce que par l'OFNAC. Quand, dans un certain pays d'Afrique, on est successivement et pendant plusieurs années directeur puis directeur général dans une certaine administration ; quand on passe ensuite ministre de ceci, ministre de cela et le premier étant des plus courus et pour cause ; quand on y est questeur inamovible d'une Assemblée nationale qui est au service exclusif du président de la République ; quand on y est ministre des infrastructures terrestres, aériennes ou ministre de la pêche, etc., on trouve facilement une bonne place parmi les milliardaires qui ne veulent pas entendre parler de déclarations de patrimoine. Le président-politicien le sait parfaitement, lui qui ferme les yeux et

se bouche les oreilles pendant huit ans sur leurs graves forfaits de sa gouvernance hideuse. Qu'il les laisse donc continuer à s'enrichir impunément mais, de grâce, qu'il cesse de nous prendre pour ce que nous ne sommes pas : des demeurés.

Finalement d'ailleurs, avec nos comportements de tous les jours passifs, dociles, indifférents à tout, je ne suis même plus sûr que le président-politicien n'ait pas raison. Je me demande parfois où est le peuple, où est ce qu'on appelle la société civile, où est notre opposition, où sont nos chefs religieux qui méritent vraiment de porter le titre. Ce qui se passe au quotidien dans notre pays devient insoutenable. Pourtant, le bruit court de plus en plus que le président-politicien va ouvrir son gouvernement à l'opposition. Lui, peut y penser pour préparer son troisième mandat. Quant aux autres, ils perdraient tout crédit, tout sens de l'honneur et de la dignité. Accepter, alors qu'on se réclamait de l'opposition, de rejoindre la gouvernance meurtrie du président-politicien, c'est se défaire de toutes les valeurs qui font l'homme et la femme de bien. C'est manifester la preuve que leurs seules préoccupations, c'est de prendre leurs parts de l'infect gâteau. C'est de donner un violent coup au "pencoo" qui les retarde, et d'opter résolument pour le "paacoo" qui les place au cœur des "délices" du pouvoir.

Le "paacoo" vaut-il vraiment ce qu'on perd en acceptant le compagnonnage avec ce président-politicien qui incarne ce qu'il y a de pire dans la mal gouvernance ? Sa parole ne vaut plus un kopeck. Il a béni sans état d'âme la détestable transhumance et en fait l'une de ses stratégies de gouvernance. Il ne se passe pratiquement pas de conseils de ministres sans qu'il ne nomme un pitoyable transhumant à un poste, et parfois des plus importants. Il entretient et nourrit au grand jour la corruption, les détournements de deniers publics et toutes les autres plaies béantes et puantes qui infectent sa nauséabonde gouvernance. Voilà huit ans que des scandales succèdent aux scandales, scandales mis en évidence dans des rapports de nos organes de contrôle et qui mettent en cause des hommes et des femmes de son camp. Des dizaines de ces rapports gisent sous son coude à la Présidence de la République. Plus de vingt dossiers de l'OFNAC, exactement vingt-cinq (25), précise-t-on, dorment eux aussi d'un sommeil

profond sur le bureau du Procureur de la République.

Contrairement à l'un de ses engagements – car il en a beaucoup pris –, la patrie est écrasée sous le poids du parti. Il a pratiquement privatisé l'État au profit de sa famille, de sa belle-famille, des membres de son parti et de ceux de sa coalition à un moindre degré. Pas seulement. S'y ajoutent certains chefs dits religieux, des hommes et des femmes dits d'affaires qui s'accrochent aux basques de tous les régimes qui se sont succédé au pays depuis le 17 décembre 1962, pour la seule sauvegarde de leurs intérêts. Comment peut-on, se réclamant de l'opposition, de la République, de la Patrie donc de l'intérêt supérieur de la Nation, faire compagnonnage avec cet homme qui a divisé le pays en deux camps nettement opposés : son propre quand qui bénéficie largement du régime et l'autre, traité réellement en parent pauvre ? Et puis, il y a une nette incohérence dans cet éventuel gouvernement de large majorité. Qu'a-t-il besoin d'ouvrir son gouvernement à l'opposition et à d'autres catégories de la société, si telle est son intention ? Le 27 février 2019, il a réussi le coup qu'il préparait depuis le 2 avril 2012, sa première installation comme troisième président de la République du Sénégal : dès le premier tour du scrutin, il a gagné avec un peu plus de 58% des suffrages exprimés. Que va-t-il chercher une autre majorité ? Que se passe-t-il de particulier au Sénégal pour justifier cette ouverture politique avec probablement des arrière-pensées d'un troisième mandat ? Il a largement gagné et dispose d'une majorité écrasante à l'Assemblée nationale. Que veut-il encore de plus ? Il a tout ce qu'il lui faut : qu'il gouverne !

Le lecteur, la lectrice a dû remarquer que je ne me suis pas attardé sur les quatre fameux rapports publics, ni sur leurs contenus, qui sont pratiquement les mêmes qu'on trouve dans ceux d'autres organes de contrôle. Ils illustrent tous la mal gouvernance que nous vivons depuis bientôt soixante (60) ans, en particulier depuis le 1er avril 2000. J'ai quand même jeté un coup d'œil sur le "Mot du Vérificateur général" du Rapport de 2016, le quatrième du genre. Il considère que sa publication « constitue désormais un événement marquant de la vie publique de notre pays (...), un élément majeur du dispositif de reddition des comptes auquel l'IGE se trouve



soumise ».

Il précise ensuite que « ce rapport public est d'abord destiné à être solennellement présenté à Monsieur le Président de la République, (...) ensuite mis à la disposition de l'Administration, de ses usagers, des partenaires au développement et, de façon général, à l'opinion publique ». Si on peut considérer cette activité comme un double objectif, le second ne me semble pas entièrement atteint s'il ne consiste qu'à inviter les gens à se reporter au site du Gouvernement. Combien sont-ils à y accéder ? Combien sont-ils à savoir lire et comprendre le français ?

Le rapport public doit, en principe, satisfaire un de nos droits reconnus par la Constitution, en son article 8 de son chapitre II. Il s'agit de notre droit « à une information plurielle ». S'y ajoute le Code de la Transparence dans la gestion des finances publiques de l'UEMOA, qui recommande à tous les États membre de l'intégrer dans leur droit interne. Ce qui a été fait au Sénégal par le vote de la Loi 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances publiques. La loi insiste beaucoup sur le droit que nous avons d'être informés sur la manière dont nos finances publiques sont gérées. Elle fait même obligation à certains agents de l'Administration de dénoncer auprès de qui de droit certaines pratiques qui lui tordent le cou, ce qui arrive souvent dans notre Administration. Nous avons donc le droit de savoir, d'être largement informés. Pas surtout, évidemment, mais qu'on ne nous oppose pas toujours le caractère "anonyme", "secret" et "confidentiel"

des choses traitées. N'est pas toujours confidentiel ou secret ce qui est présenté comme tel. Le monde bouge et avec elle la manière de gérer, surtout nos maigres finances publiques. Il faut s'y résoudre : la nécessité de la transparence dans la gestion des affaires publiques bouscule de plus en plus le "secret" et le "confidentiel".

Je n'ai pas pu résister à la tentation de terminer ce texte en citant la conclusion du "mot" du prédécesseur de l'actuel Vérificateur général. C'était quand elle présentait au Président de la République, en juillet 2013, le premier "Rapport public sur l'état de la Gouvernance et de la Reddition des Comptes". Elle disait ceci : « Je forme le vœu que ce premier Rapport sur l'état de la Gouvernance publique puisse jeter les bases d'un dialogue fécond entre l'IGE, les organisations de la société civile, les citoyens et toutes les parties intéressées à la promotion d'une gouvernance de qualité au Sénégal. »

Cette conception du Rapport public est bien plus en rapport avec la Constitution comme avec la Loi 2012-22 du 27 décembre 2012, portant Code de Transparence dans la gestion des Finances publiques. Elle est nettement plus en conformité avec les vœux ardents formés par des citoyennes et des citoyens qui s'activent au quotidien, pour l'avènement dans notre pays de la Bonne Gouvernance que nous attendons depuis 58 ans. Malheureusement, avec nos comportements passifs qui laissent le président-politicien gouverner à sa convenance le pays, cet avènement n'est sûrement pas pour demain. À moins que . . .

Problème des droits de l'Homme : La justice éthiopienne contredit Amnesty International

Les plus hautes autorités judiciaires de l'Éthiopie ont formellement démenti Amnesty International sur de prétendus problèmes des droits de l'Homme dans le pays. Le procureur général fédéral de l'Éthiopie a qualifié le dernier rapport d'Amnesty International publié en mai dernier, de « document fondamentalement fallacieux ». À en croire le procureur général, cité par l'agence de presse éthiopienne, le document

d'Amnesty, intitulé « Au-delà de l'application des lois : violations des droits humains par les forces de sécurité éthiopiennes à Amhara et Oromia », ne répond pas aux critères requis pour être considéré comme un rapport. Ce dernier souligne que « ses conclusions manquent d'objectivité et de neutralité puisqu'elles sont basées sur quelques témoignages partiels, alors qu'elles concernent des conflits très complexes et des problèmes de

sécurité profonds ».

Avant de se prononcer sur ce sujet, le procureur général affirme avoir pris le soin de consulter un comité composé des bureaux des procureurs des régions d'Amhara et d'Oromia ainsi que de représentants de la police, d'universités et d'ONG.

Au terme de ces échanges, précise le procureur général, le manque de crédibilité des conclusions d'Amnesty a été démontré.

Enfin, l'autorité judiciaire éthiopienne déplore le fait que « les efforts déployés pour tenir des réunions avec les hauts responsables d'Amnesty International au sujet du rapport n'ont pas été couronnés de succès ».

■ Source: APA



malikile.com
La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *

MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

Iran : Esteghal FC, Cheick Tidiane Diabaté retrouve le chemin des filets



L'international malien de 32 ans a fait parler de lui lors de la 25^e journée de la Persian Gulf Pro League, en inscrivant l'un des deux buts de son équipe. C'est la 9^e réalisation de l'attaquant des Aigles depuis le coup d'envoi de la compétition. Après plusieurs semaines de disette, l'attaquant malien d'Esteghal FC, Cheick Tidiane Diabaté, fait parler de lui. Vendredi dernier, l'ancien sociétaire du CSK a marqué l'un des deux buts de son équipe, face à Sanat-Naft au compte de la 25^e journée de la Persian Gulf

Pro League (nom du championnat iranien de première division, ndlr). Cheick Tidiane Diabaté a frappé à la 30^e minute de jeu, portant ainsi à 9 le nombre de buts qu'il a marqués en championnat cette année. L'international malien a été transféré en juillet 2019 en Iran, en provenance d'Italie, précisément de Benevento. Il y a quelques semaines Cheick Tidiane Diabaté avait confié à France Football une anecdote qui illustre sa popularité en Iran. «Sur le plan sportif, je n'ai pas de regrets. Et quand ça se passe bien dans ce pays, c'est in-

croyable. Une fois, je devais voyager en France. Je suis parti à l'aéroport. Il y avait deux vols. Je me suis trompé, je suis arrivé avec du retard. Et quand on m'a vu à l'aéroport, ils ont tout fait pour me trouver une place alors que les portes étaient fermées.

Ils ont appelé : «Le vol ne peut pas partir, Cheick doit y être». Ce sont des choses qui ne m'arrivent jamais, même quand je suis au Mali», a raconté celui que les supporters iraniens ont surnommé le «Lion». Actualité oblige, l'international malien est revenu sur la pandémie de coronavirus. «J'ai envie de voir ma famille, de partir, c'est vrai. Je suis tout seul ici. Mais on est dans un moment où il est difficile de voyager. Parfois, je me dis que les aéroports peuvent être dangereux. Et le fait d'être en Iran, c'est difficile de voyager. Le pays est fermé. C'est comme ça. Il faut être patient. Il faut accepter».

Cheick Tidiane Diabaté qui a fêté son 32^e anniversaire le 25 avril dernier, a été deux fois médaillé de bronze avec les Aigles, lors des CAN 2012 et 2013. La carrière de cet attaquant longiligne connu pour sa combativité sur le terrain a été marquée par trois titres de meilleur buteur des Girondins de Bordeaux entre 2012 et 2016 et les 8 buts inscrits en 11 matches de championnat italien avec Benevento. On s'en souvient, lors de son passage dans cette équipe, l'international malien a été désigné joueur affichant le meilleur ratio de buts par match en Serie A sur cette «décennie».

Selon le statisticien Opta, Diabaté, comme l'appellent les supporters maliens, a eu un ratio but par match à 0,73, un chiffre qui place le joueur devant des monstres tels que l'Uruguayen du PSG, Edinson Cavani (0,71), le Belge de l'Inter Milan, Romelu Lukaku (0,71), le Portugais de la Juventus, Cristiano Ronaldo (0,69) ou encore le Suédois, Zlatan Ibrahimovic (0,69). Et quand on sait que tous ces joueurs ont joué plus de matches que l'ancien sociétaire du CSK, on ne peut qu'être fier de la performance de notre compatriote lors de son passage en Serie A.

Le ratio de Cheick Tidiane Diabaté avec les Aigles mérite également d'être souligné : au moins un but à chacune de ses apparitions au stade du 26 Mars.

■ **Seïbou S. KAMISSOKO**



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous ne serez plus sous pression comme vous l'aurez été. Enfin libéré d'un certain nombre de contraintes, vous pourrez progresser comme vous l'entendrez sans avoir quelqu'un en permanence sur votre dos pour vérifier la qualité de votre travail.

Vous reverrez votre échelle de valeurs. Plus terre-à-terre, Uranus en Taureau vous invitera à repenser votre rapport à l'argent. Sans vous détacher du matériel, vous y accorderez moins d'importance. Vous envisagerez votre avenir financier sereinement.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Au contact de Pluton et de Saturne, votre volonté comme votre ambition seront renforcées. Vos projets avanceront et si vous faites des propositions, elles seront accueillies favorablement. Vous pourriez aussi accéder à un poste beaucoup plus valorisant.

Vous passerez à la vitesse supérieure en cumulant des bénéfices. Votre projet lancé sur la pointe des pieds connaîtra un succès inespéré, avec un enjeu financier important à la clef. Tablez aussi sur un placement judicieux dont vous tirerez profit.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Une nouvelle tâche démarre. Elle est vécue avec facilité. Un collègue peut vous assister et vous aider à avancer. L'arrivée de la complicité vous apporte un encouragement. La journée apporte une satisfaction à travailler. Vous sentez une reconnaissance.

Le climat reste aux dépenses. Elles ont un lien avec une sortie. Pour séduire, vous pouvez faire du shopping. L'inquiétude liée aux finances disparaît. Vous vivez avec sérénité votre relation à l'argent en payant les factures et en vous faisant aussi plaisir.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Les fortes dissonances de Jupiter pourront provoquer une baisse d'activité, engendrer une période de chômage, ou une mise en cause de la qualité de votre travail... Dans tous les cas, vous devrez garder votre sang-froid et défendre votre bifteck !

À cause d'un avis à tiers détenteur, d'une saisie administrative, ou d'un courrier en provenance d'un huissier, vous ne disposerez pas de la totalité de vos biens ou de vos revenus, un peu comme si tout était bloqué ou en attente !



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous aurez les moyens de sortir d'une impasse. Une tendance jouera en votre faveur montrant une aide qui vous sera salutaire. Il sera dans votre intérêt, sans trop forcer, de créer des contacts, de solliciter des entretiens pour trouver un arrangement.

Grâce à l'expertise généreuse de vos planètes, vos rentes d'argent seront stables, ce qui devrait vous permettre de faire tourner votre budget sans difficultés. Quant à Mars, il vous conseillera sur des placements à privilégier. Faites-lui confiance.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous aurez du pain sur la planche. Votre activité tournera au ralenti et il vous faudra trouver une solution pour accélérer la cadence. S'il y a des contraintes, vous parviendrez à tirer votre épingle du jeu et évoluer en fonction des événements.

Vous serez pressé et impatient d'obtenir rapidement des euros, des résultats financiers intéressants. À part si vous travaillez à votre compte, auquel cas, vous aurez des idées pour augmenter vos ventes, mais ne récolterez pas tout de suite de l'argent.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Une nouvelle affaire pourrait vous être proposée. Elle peut avoir un lien avec un poste commercial. Du changement arrive et il vous apporte une satisfaction longtemps attendue. Vous démarrez une nouvelle orientation. Elle fait appel à vos compétences.

Vos finances sont rassurantes suite à une bonne nouvelle professionnelle. Des moments de sérénité vous accompagnent. Malgré les dépenses, vous continuez de rester optimiste à propos de l'argent. Continuez de gérer la trésorerie avec prudence et tout ira bien.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Les avantages liés à votre activité professionnelle seront nombreux. Ils donneront à votre carrière une meilleure assise. Vous minimiserez les problèmes et les difficultés que vous rencontrerez en chemin. Le rythme de cette journée sera assez soutenu...

Des personnages de votre entourage professionnel ou privé multiplieront les conseils à votre égard... Mise le paquet sur ce cheval, achetez ces actions ou placez une partie de vos économies en bourse... Aujourd'hui, vous ne suivrez aucune de ces recommandations !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Dopé par la puissance de Jupiter dans votre signe, vous tâcherez de vous placer en avant afin que l'on remarque vos talents. Ce qui sera retenu par certains sera votre faculté à vous mettre sur le devant de la scène, sans tenir compte de vos collaborateurs.

Vous retrouverez votre flair pour dégoter de bonnes affaires. Vous serez aussi très réactif pour qu'elles ne vous passent pas sous le nez. Vous passerez du temps pour suivre le déroulement de toutes ces opérations, et il vous rapportera de l'argent.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Votre journée s'annoncera laborieuse, avec la nécessité de vous concentrer sur nombre d'aspects techniques et beaucoup de détails. Mais le jeu en vaudra la chandelle, puisque vous y gagnerez en crédit auprès de personnes influentes dans votre activité.

Avec Saturne, vous devrez appliquer un plan de rigueur. Les consignes seront claires et vous devrez ajuster vos dépenses à vos revenus, examiner de près toutes vos factures et si vous vivez en famille, demander à chacun de respecter les limites du budget.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous travaillez bien et recevez enfin la récompense. Les rapports avec la hiérarchie sont bons. La journée est favorable à négocier un contrat. Évoquez les revenus avec un de vos chefs. Proposez vos prétentions, on vous écoute. Mais la réponse sera longue.

Les dépenses continuent d'être importantes. Elles couvrent surtout les charges. Vous calculez au plus près les frais actuels. Des dépenses sont peu élevées, mais elles sont nombreuses. Une meilleure gestion est recommandée. Elle vous évitera un déséquilibre.



Poisson (19 février - 21 mars)

Si vous travaillez avec votre partenaire, vous ne pourrez pas vous empêcher aujourd'hui de vous prendre la tête sur votre lieu de travail. Cela aura un effet déplorable sur vos collègues et sur les clients. Votre attitude sera peu commerciale...

En ce milieu de mois, vos finances commenceront à faire la grimace. En regardant votre liste de courses et en faisant vos comptes, vous vous apercevrez que vous ne pourrez pas tout acheter. Du coup, par dépit, mais aussi par colère, vous resterez chez vous.

**Promo
Modem 4G**



Proche de vous

29 000 FCFA

au lieu de ~~39 900F~~

- 25%

**JUSQU'À 10 APPAREILS
CONNECTÉS EN SIMULTANÉ**



4G



Malitel

Proche de vous

**5 Go
offerts**



SPiRiT

Jusqu'au 30 juin 2020

Profitez du meilleur de l'Internet mobile pour vos **smartphones, tablettes et ordinateurs** avec une vitesse de connexion allant jusqu'à **150 Mbit/s**.

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700

www.malitel.ml

www.facebook.com/malitel.official